

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

SÉANCE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Sommaire

1. Le mot de la Présidente.....	2
2. Le mot du Directeur et Administrateur	3
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2025	7
4. Approbation des comptes de la Fondation nationale des sciences politiques pour l'année 2024.....	8
5. Information sur le projet d'École du climat	13
6. Désignation d'un membre du comité d'audit et des rémunérations dans sa formation compétente en matière de finances et d'audit.....	21
7. Actualisation de la délégation donnée à l'Administrateur pour souscrire des contrats de capitalisation.....	22
8. Autorisation de signature d'une convention de don avec OpenAI	23
9. Adoption du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).....	26
10. Exonération de la totalité des doctorants de droits de scolarité à partir de la prochaine rentrée universitaire.....	31
11. Informations et questions diverses.....	33

MEMBRES PRÉSENTS

Laurence BERTRAND DORLÉAC, Carlo BARONE, Thierry CADART, Henri de CASTRIES, Raphaël CHARPENTIER, François DELATTRE, Léon FLACHAT-BERNE, Inès FONTENELLE, Laurence PARISOT, Sébastien PIMONT, Alexandre MARIANI, Sandra LAGUMINA, Katja LANGENBUCHER, Véronique MORALI, Horatia MUIR WATT, Pascal PERRINEAU, Xavier RAGOT, Régine SERRA, Didier-Roland TABUTEAU.

MEMBRES ABSENTS

Audrey AZOULAY, Alexandre BOMPARD, Ramon FERNANDEZ, Charlotte HALPERN, Gessica JEAN, Henry LAURENS.

Assistaient sans voix délibérative : Luis VASSY, Isabelle PRAT, Alicia SAOUDI.

Invités : Alban HAUTIER, secrétaire général ; Léonard GOURINAT, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés ; Caroline JASSON-GRAMUSSET, directrice financière ; Sophie DUBUISSON-QUELLIER, directrice de recherche au CNRS, directrice du CSO et membre du Haut Conseil pour le Climat ; Ariane JOAB-CORNU, conseillère auprès du directeur ; Jean-Philippe COINTET, professeur des universités à Sciences Po, directeur du médialab et directeur de l'Institut libre des transformations numériques ; Tanguy GRARD, directeur par intérim de la direction de la stratégie et du développement ; Guillaume SARAF, directeur de l'immobilier ; Élise HUSSON, directrice adjointe de l'immobilier ; Nathan HAÏK, directeur du cabinet du directeur de Sciences Po ; Michel GARDETTE, conseiller à la présidence et à la direction générale ; Patricia CABROL-LAVERGNE, assistante de direction à la présidence de la FNSP ; Jérôme EUSTACHE, commissaire aux comptes.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Laurence Bertrand Dorléac.

1. Le mot de la Présidente

Laurence Bertrand Dorléac indique que le quorum est atteint et que certains membres, excusés, ont donné des procurations : Audrey Azoulay à Véronique Morali ; Charlotte Halpern à Horatia Muir Watt ; Gessica Jean à Pascal Perrineau ; Henry Laurens à Henri de Castries ; Alexandre Bompard et Ramon Fernandez à elle-même.

Xavier Ragot qui devra partir à 16h30 donnera procuration à Sébastien Pimont. Didier-Roland Tabuteau sera excusé à partir de 17h et donnera procuration à Laurence Parisot. En cas de départ anticipé, Carlo Barone donnera procuration à Régine Serra ; Thierry Cadart à Alexandre Mariani et Raphaël Charpentier à Pascal Perrineau. Sandra Lagumina à distance donnera procuration à Laurence Parisot si elle devait être empêchée.

François Delattre rejoindra la séance, à laquelle il assistera par Zoom, à 16h30. En attendant, il donne procuration à Henri de Castries.

Laurence Bertrand Dorléac exprime sa satisfaction à la lecture du rapport de la Cour des comptes qui ne relève pas manquement aux règles de l'art. Elle le cite : « *La situation financière de Sciences Po présente d'indéniables points forts, une fonction financière robuste, des résultats comptables positifs et une trésorerie en croissance* ». Si les experts identifient quelques points de vigilance, elle veut saluer le travail des directions administratives et financières de Sciences Po. Elle les remercie ainsi que le vigilant comité d'audit et des rémunérations, sans oublier le commissaire aux comptes, Jérôme Eustache. Elle exprime sa gratitude à l'ensemble du Conseil d'administration (CA), qui prête attention au bon fonctionnement de l'institution.

Elle souhaite la bienvenue et se réjouit d'accueillir Raphaël Charpentier, élu le 29 avril au Conseil de l'Institut comme représentant des chargés d'enseignement. Il siègera aussi à ce titre dans ce conseil. Raphaël Charpentier est un ancien élève de Sciences Po, professeur dans cette maison depuis 2017 où il pratique et enseigne l'écriture de discours et la rhétorique au Collège universitaire, en parfaite connaissance de cause, puisqu'il a été la plume et le conseiller de plusieurs ministres. Il est actuellement le directeur de cabinet du secrétaire général du parti Renaissance, Gabriel Attal. Elle lui cède la parole

Raphaël Charpentier remercie la Présidente de la FNSP pour ses mots de bienvenue et les membres du ce conseil pour leur accueil. Il se déclare ravi de rejoindre cette instance et rappelle qu'il a été très impliqué dans les instances de Sciences Po, quasiment depuis qu'il en a été diplômé, puisqu'il a été pendant six ans président-enseignant du Conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF). À ce titre, il a eu à plusieurs reprises l'occasion de travailler avec des membres du Conseil d'administration, en particulier dans les périodes un peu difficiles qu'a vécues Sciences Po au cours des dernières années.

Laurence Bertrand Dorléac cède la parole à Luis Vassy.

2. Le mot du Directeur et Administrateur

Luis Vassy souligne qu'il n'y a que sept mois que les conseils de Sciences Po lui ont fait l'honneur de proposer sa nomination à la direction de cette institution mais comme il a pris ses fonctions le 1^{er} octobre et que l'année académique s'achève, cette période couvre un cycle complet, à l'issue duquel il se propose de faire un bilan d'étape très rapide.

(Arrivée d'Henri de Castries.)

Il note d'abord, comme la Présidente de la FNSP, que le rapport de la Cour des comptes est en effet extrêmement satisfaisant pour Sciences Po. Il le dit d'autant plus librement qu'il n'est responsable, personnellement, que de quelques éléments du caractère positif de ce rapport. Il remercie, avec Laurence Bertrand Dorléac et au nom de tout l'établissement, les services, notamment la direction financière qui a vu, au fil des années, son expertise se développer. Ce rapport note que la gestion financière de Sciences Po est à la fois conforme et régulière. C'est un point fondamental, malgré les coups de sonde qui ont été menés par la Cour des comptes, la gestion financière ne souffre d'aucune irrégularité, ce qui est fort positif.

Par ailleurs, le bilan économique, à date, est satisfaisant, même si la Cour note, comme la direction de Sciences Po et les membres de ce conseil d'ailleurs, qu'il y a des enjeux bien réels sur le modèle économique de Sciences Po qui doivent être surmontés. Il s'étonne que le rapport de la Cour des comptes identifie et promeuve quasiment l'augmentation des frais de scolarité comme un levier évident de ressources supplémentaires. Lui pense au contraire que c'était une facilité, ces dernières années, que d'augmenter fortement les frais de scolarité, et n'est pas certain, voire plutôt sûr, qu'il faut rester prudent dans l'usage d'un tel levier.

Il relève également un deuxième petit risque dans le recours à ce levier, celui d'appeler à la baisse du soutien public pour Sciences Po à mesure qu'elle développe ses ressources propres. Si l'on suit un tel raisonnement, plus on développe ses ressources propres, moins on est soutenu par la puissance publique. Il se doit, en toute transparence, de dire devant ce Conseil que la menace d'une réduction la ressource publique allouée à celui qui se montre le plus vertueux dans le développement de ressources annexes est bien réelle ; surtout compte tenu de la situation budgétaire du pays. Rien que de très classique, mais, néanmoins, ce doit être un point de vigilance et d'attention pour Sciences Po dans les semaines qui viennent, même s'il a à cœur d'avoir un dialogue constructif avec les tutelles de l'établissement. Cela figure au titre de ses petites inquiétudes.

Il ajoute néanmoins que les bonnes nouvelles sont très nombreuses.

D'abord il a pu mesurer et vivre pleinement ce qu'il savait déjà, c'est-à-dire que Sciences Po est une institution qui fait vivre l'excellence dans tous les domaines. Sur le plan pédagogique et académique, chacun le sait déjà, mais, en cette fin d'année, les étudiants ont montré à quel point ils savaient déployer l'excellence dans tous les champs. Ainsi, lundi, lors du lancement des Collégiades à Reims avec 1 200 étudiants du Collège universitaire, venant de tous les campus, réunis dans le cadre de manifestations sportives. Ce qui émanait le plus simplement du monde au sein de cette assemblée était la joie d'être ensemble et d'être réunis par une saine émulation sportive. Autre occasion de se réjouir en cette fin d'année, la soirée du BDE des étudiantes et étudiants de Sciences Po à laquelle étaient associés les alumni dans un moment de cohésion très positif. Plus de 1 500 personnes ont été réunies à Saint-Thomas lors de cette très belle soirée. Il mentionne encore une danseuse d'Art'Core qui porte le propos artistique à un niveau quasi professionnel, tout comme l'orchestre de Sciences Po ; c'est vrai aussi pour *Le Lion et le Renard*, création d'une association de théâtre. À chaque fois, le niveau de ce qui est produit est authentiquement remarquable.

Les bonnes nouvelles sont aussi la qualité et la consolidation des partenariats internationaux. Ayant passé quelques jours aux États-Unis, à Columbia, Berkeley et Stanford, Luis Vassy peut témoigner que ce sont bien les partenaires de Sciences Po aux États-Unis qui souhaitent développer davantage d'opérations avec cet établissement. Jusqu'à présent, Sciences Po était plutôt demandeur, mais sa bonne renommée sur la scène universitaire mondiale fait que nombreux se tournent vers la rue Saint-Guillaume dans la période actuelle. Il en tire la conviction, fondée sur l'observation et l'analyse de l'attitude de ses partenaires, que Sciences Po est peut-être l'une des institutions d'enseignement supérieur au monde les mieux armées pour affronter la période tumultueuse qui va s'ouvrir dans le champ de l'enseignement supérieur. Pourquoi la mieux armée ? Parce qu'elle est déjà très ouverte à l'international et a un certain nombre de partenariats, de process, en place depuis longtemps, pour gérer cet environnement volatil.

Chacun sait qu'il y a 50 % d'étudiants étrangers à Sciences Po, mais d'autres pourcentages mériteraient attention. Ainsi, environ 15 % des étudiants américains présents en France sont à Sciences Po, ce qui est tout à fait remarquable et dit beaucoup sur le rôle de Sciences Po dans le lien transatlantique de l'enseignement supérieur. Une conséquence très concrète est que Columbia, comme Berkeley, demandent d'accroître le nombre de places dans leurs doubles diplômes avec Sciences Po, alors que, historiquement, cette demande venait plutôt de la rue Saint-Guillaume. Autre point, qui frappe les interlocuteurs de Sciences Po, aux États-Unis comme au Royaume-Uni, aucune nationalité, en dehors de la nationalité française, ne représente plus de 6 % des étudiants à Sciences Po, ce qui fait que la population étudiante est non seulement très internationalisée mais aussi très diverse. C'est donc un modèle solide parce qu'il n'est pas dépendant d'un partenaire en particulier ou de la qualité de la relation avec tel ou tel. C'est aussi un élément de résilience à moyen terme qui lui semble important.

Toujours dans le domaine de l'attractivité internationale de Sciences Po, Luis Vassy indique qu'il y a une hausse de 25 % des candidatures en Master et de 8 % en Bachelor pour les internationaux.

Enfin, Sciences Po travaille au retour à la normalisation de la situation puis à l'accroissement des financements privés. Il était à Londres et à New York, pour des dîners de levées de fonds qui se sont vraiment très bien passés. Il précise que le dîner annuel de levée de fonds, qui avait été suspendu en 2024, sera à nouveau organisé en juillet 2025. Il espère que tout cela pourra signer le retour à la normale, dans une ambiance positive avec les partenaires du secteur privé. Luis Vassy sent qu'on y est déjà presque d'une certaine manière, même s'il reste ici ou là des petites institutions et personnes à conquérir ; il se déclare donc assez optimiste.

Alexandre Mariani pose une question concernant le campus de Menton, et le projet d'un campus à Marseille. Il a vu paraître des articles dans la presse et voudrait savoir ce qu'il en est vraiment. Ces questions sont importantes pour la communauté des étudiants, des enseignants, mais aussi pour les salariés.

Luis Vassy répète ce qu'il a dit tout à fait publiquement dans une interview à *Nice Matin*. Sciences Po est actuellement en négociation avec la mairie de Menton afin de renouveler pour deux ans le bail du site de ce campus et d'assurer que sa mise à disposition sera toujours gratuite. Il indique que la mairie avait évoqué l'idée de faire payer un loyer à Sciences Po, ce qui serait une première. Il rappelle quand ce campus a été créé, il bénéficiait d'un soutien public à hauteur de 500 000 euros par an, qui est depuis réduit à zéro. S'il fallait en plus payer un loyer il y aurait une situation préoccupante dont il faudrait tenir compte. Néanmoins, Sciences Po continue de travailler avec la mairie pour le maintien de la mise à disposition des locaux à titre gratuit.

Dans le contexte qu'il décrivait précédemment, celui d'un accroissement des candidatures à Sciences Po, qui continue d'être un établissement extrêmement attractif, il faut examiner ce qui peut être fait sur l'ensemble des sites pour accueillir plus d'étudiants. Il a d'ailleurs demandé aux directrices et directeurs de campus de regarder quelles étaient les marges éventuelles sur les sites existants. En outre, se pose la question, très théorique et principielle, d'implantations dans d'autres localités. Et il va de soi que, si un tel projet devait prendre forme, il serait longuement et précisément étudié par les conseils de Sciences Po.

Régine Serra voudrait savoir ce qu'il en est du recrutement d'un directeur ou d'une directrice de la stratégie et du développement, mais aussi de la réflexion sur l'articulation entre direction scientifique et direction de la formation, puisqu'il a été acté qu'il n'y aurait plus de direction de la formation et de la recherche.

Sur le premier point, **Luis Vassy** répond qu'il y aura un nouveau directeur de la stratégie et du développement à partir du lundi 2 juin. Cela va permettre de repartir fortement au moment où les relations avec les financeurs privés se normalisent, voire s'améliorent. Il faut saisir cette vague avec une nouvelle personnalité de haut niveau. Il ne peut encore donner son nom, mais l'annonce sera faite très prochainement.

Sur le deuxième point, il indique que les travaux du comité de sélection chargé d'éclairer son choix pour la nouvelle direction scientifique se déroulent en ce moment-même. Il souligne la grande valeur et la diversité (par le genre, les disciplines, les nationalités, les responsabilités et les parcours) des six personnes - parmi plus d'une vingtaine de candidats - qui ont été auditionnées par le comité de recherche. Comme le lui a suggéré ce comité, il les a toutes et tous rencontrés et s'est entretenu avec eux avant qu'ils ne soient auditionnés. Cela leur a permis de faire connaissance - du moins pour les candidates et candidats extérieurs à Sciences Po - et d'échanger sur leurs conceptions respectives de la politique scientifique d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. À l'issue des auditions, grâce aux éléments circonstanciés qui figurent dans le rapport du comité, il arrêtera un choix qui sera ensuite transmis au Conseil scientifique, pour avis, le 1^{er} juillet. Les choses devraient aller rapidement. En tout cas, la bonne nouvelle est vraiment la qualité des candidatures, et donc de la compétition qui fait partie des choses positives de Sciences Po. Il faudra ensuite en déduire

la manière dont les choses vont s'organiser pour ce qui concerne la formation initiale. Son intention, comme il l'a écrit dans son projet, est vraiment de faire vivre une direction collégiale dans laquelle, par définition, formation et recherche auront une place importante. Il compte sur la qualité des personnalités concernées pour bien collaborer et ne voit pas de raisons particulières pour qu'il n'en soit pas ainsi.

Inès Fontenelle aimerait revenir sur ce qui s'est dit tout à l'heure à propos du rapport de la Cour des comptes. Sur les documents qui ont été transmis aux membres du conseil par Sciences Po et non par la Cour des comptes, pour cette année, il est fait état d'une forte hausse des frais de scolarité. Pour rappel, en tout, cela représente plus de 5,4 millions d'euros notamment sous l'effet - elle cite le document - de *« l'augmentation du barème des droits de plus de 7,5 % pour 2023-24 et de plus de 3,5 % pour 2024-2025 »*. Ce constat, rappelle le rapport de la Cour des comptes, montre que – elle cite encore - : *« pour financer son fonctionnement, Sciences Po a fortement augmenté ses frais de scolarité, plus de 27 % pour le Bachelor et plus de 31 % pour le Master en moyenne depuis 2016 »*. C'est d'ailleurs ce que la Cour a mis en avant dans sa communication, ce qui est assez révélateur.

Force est de constater, et elle est d'accord avec le directeur sur ce point, qu'on est face à une véritable dérive de l'institution, dont les conséquences sont lourdes pour les étudiants et leurs familles, en particulier pour les étudiants extra-communautaires. Sans oublier que cette politique est incompatible avec un objectif de démocratisation réelle de l'établissement. Ce que la Cour note aussi est que Sciences Po pratique des tarifs proches d'établissements privés qui ne bénéficient pas de subventions publiques, ce qui serait la preuve de sa capacité à faire payer cher ses étudiants. L'établissement aurait donc basculé de plus en plus vers un modèle privé qui justifierait, comme le disait Luis Vassy tout à l'heure, à terme, un désengagement total de l'État.

Au fond, on accuse Sciences Po de bénéficier du meilleur des deux mondes : à la fois des avantages d'un financement public, tout en pratiquant des tarifs comparables à ceux du privé. Là, elle s'adresse aux membres de ce Conseil, qui, au fond, ont été à l'origine de ces choix budgétaires pour l'établissement, puisque ce que les élus étudiants du Conseil d'administration redoutaient se concrétise, c'est-à-dire un désengagement financier progressif de l'État à mesure que les frais d'inscription augmentent. Elle appelle donc la direction à changer cette dynamique cette année avec le maintien du gel des frais d'inscription, afin que Sciences Po demeure un établissement public accessible à toutes et tous et continue à remplir ses missions de service public. Elle aimerait savoir si l'engagement pourra être renouvelé. Elle espère que cela sera le cas, pour l'année prochaine.

Inès Fontenelle ajoute un point concernant la subvention pour charge du service public. Cette année, en 2025, dans les documents qui ont été transmis aux élus du CNESER fin 2024, elle n'a pas été réduite pour Sciences Po, qui est d'ailleurs le seul IEP dont la subvention a été maintenue et même légèrement augmentée. Est-ce que l'on sait déjà ce qu'il en sera pour 2026 ?

Une dernière question, un peu plus annexe, mais non moins importante : on voit dans le document de comptes de la FNSP, et c'est la première fois qu'on le remarque, une baisse assez conséquente de la rémunération des services consacrés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, puisque l'on passe de 133 000 euros en 2022, sauf erreur de sa part, à 52 000 euros en 2024. Elle aimerait savoir comment s'explique cette baisse.

Luis Vassy répond qu'il faudrait une séance entière pour débattre de ce sujet. Il pense qu'il y a des incompréhensions sur un certain nombre de chiffres. Il propose qu'Inès Fontenelle puisse consolider sa compréhension des chiffres avec la direction financière. Il y a des choses qui se présentent de manière un peu différente de ce qu'elle dit, mais, globalement, il répète ce qu'il a déjà précisé précédemment, à savoir qu'il faut vraiment prêter attention à ce que le levier des frais de scolarité ne soit pas une variable d'ajustement automatique. La direction de Sciences Po travaille à la consolidation du modèle économique en gardant les autres possibilités. Il ne peut pas non plus garantir un gel indéfini des droits de scolarité à Sciences Po, au titre de l'inflation, mais garantit qu'il sera très attentif à ce que ce ne soit pas le levier de facilité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2025

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 mars 2025.

Inès Fontenelle note que lorsqu'il était question de la doctrine qui a été adoptée ici, Régine Serra avait fait un commentaire quant à la rédaction de la doctrine qui n'était pas très inclusive, puisqu'on n'avait pas souvent d'accords au féminin. La réponse du directeur avait été qu'il avait simplement repris ce qui avait été fait par les chercheurs. La réponse a été supprimée du procès-verbal. Est-ce que, *in fine*, la charte, la doctrine qui a été adoptée a été accordée au féminin aussi ?

Luis Vassy répond qu'il n'est pas sûr de comprendre.

Régine Serra rappelle qu'elle avait en effet souligné que la rédaction de la doctrine n'était pas inclusive. Elle n'avait pas prêté attention à ce qui a été reproduit dans le PV à ce sujet. Elle remercie Inès Fontenelle de le souligner.

Luis Vassy reconnaît qu'il ne regarde pas tout ce qui est conservé de ses interventions dans les procès-verbaux, et ne peut que redire, en espérant que ce sera cette fois-ci porté au compte rendu, qu'il a bien repris les termes du document qui lui a été soumis. Il a légèrement modifié, à 10 %, la version que lui avait été soumise par les co-rédacteurs du rapport. Il croit se souvenir que la discussion lors du conseil portait sur le fait qu'il était écrit « égalité homme-femme » et pas « égalité femme-homme ». Il a précisé qu'il n'était pas l'auteur de ce texte, mais qu'il en était solidaire. Par cela, il voulait simplement souligner qu'il avait repris la version qui lui avait été donnée et ne veut pas donner l'impression qu'il se décharge de ses responsabilités sur ce sujet important. En tout cas, il n'a rien retiré du compte rendu.

Inès Fontenelle voulait savoir si des modifications avaient été apportées à la doctrine et, si oui, si ce serait la raison pour laquelle la réponse aurait été supprimée.

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 mars 2025.

➡ *Le procès-verbal du 12 mars 2025 a été adopté à l'unanimité moins deux abstentions.*

4. Approbation des comptes de la Fondation nationale des sciences politiques pour l'année 2024

Laurence Bertrand Dorléac cède la parole à Alban Hautier, secrétaire général et à Caroline Jasson-Gramusset, directrice financière.

Alban Hautier précise que Caroline Jasson-Gramusset et lui-même vont présenter les comptes pour 2024.

Pour l'exercice 2024 les recettes ont progressé légèrement plus rapidement que les dépenses, avec un budget de l'institution qui atteint plus de 238 millions d'euros en ressources et 232 millions d'euros en dépenses. Il y a donc un résultat positif de 5,7 millions d'euros. C'est plus que les deux années précédentes. Rapporté au budget, ce résultat de 5,7 millions, qui facialement peut apparaître significatif, ne représente que 2,4 % du budget. C'est donc un équilibre qu'il qualifierait de légèrement positif. Par ailleurs, il rappelle que Sciences Po n'est pas en comptabilité budgétaire, comme l'est une université française classique, mais en comptabilité générale ; ce résultat n'est donc pas forcément un flux de trésorerie positif. Or, Sciences Po a besoin d'avoir un résultat qui génère un flux de trésorerie positif pour rembourser ses emprunts. La cible de résultats pour Sciences Po n'est pas une cible à zéro, ce n'est pas un équilibre en budget.

La trésorerie a atteint, à la fin 2024, un peu plus de 127 millions d'euros, c'est donc un niveau de trésorerie important. Il est à mettre en regard avec le niveau de la dette, de 169 millions d'euros, sur lequel ils reviendront en fin de présentation. Il présente le traditionnel graphique qui permet de passer du résultat 2023 au résultat 2024 et pointe les éléments les plus significatifs du côté des ressources.

En 2024, il y a une augmentation de la dotation publique importante, de 0,8 million d'euros, essentiellement au titre de l'augmentation du point fonctionnaire.

Du côté des partenariats, l'image est plus mitigée, ils sont légèrement en retrait sur fonds libres, un peu moins de 0,1 million d'euros, avec une évolution très contrastée à l'intérieur de ce bloc des partenariats. Il y a, comme les années précédentes, une dynamique forte de l'apprentissage. Aujourd'hui, le financement de l'apprentissage représente presque 7 millions d'euros à Sciences Po. Il y a quatre ans, ce n'était que 4,2 millions d'euros. Cela a donc été un relais de croissance très important et ce le sera encore en 2025, même si des réformes s'annoncent et que l'environnement financier autour de l'apprentissage sera moins favorable.

Les fonds européens sont également assez dynamiques tout comme les fonds institutionnels.

En revanche, Sciences Po a enregistré de mauvaises nouvelles du côté du mécénat des entreprises et des particuliers, avec une baisse d'environ 1 million d'euros pour le mécénat des entreprises et de moins 0,4 million pour les particuliers.

Pour la formation initiale et les droits de scolarité, le produit de la formation initiale est effectivement en hausse. C'est dû essentiellement à l'augmentation des droits de scolarité. Sur l'exercice 2024, on enregistre une double hausse, celle de la précédente année universitaire, 2023-2024, à hauteur de 7,5 % et celle de 2024-2025, à hauteur de 3,5 %. C'est encore une année qui est portée par les hausses votées sur le barème des droits de scolarité.

Du côté de l'*Executive Education* (Exed), les résultats sont très positifs aussi avec un chiffre d'affaires se situant au niveau prévu dans le plan pluriannuel qui a été présenté au Conseil d'administration en décembre 2023. La marge atteint 3,5 millions d'euros. La marge brute est en augmentation de 1,1 million d'euros ; le taux de marge en pourcentage est proche de 29 %. C'est un résultat très encourageant, porté par tout le travail de l'équipe de l'Exed, mais aussi par le programme SPICE-X/BOOST X dont les effets commencent à se faire ressentir.

Enfin, de façon plus anecdotique, Alban Hautier mentionne des produits exceptionnels, liés notamment aux produits financiers. Sciences Po est dans une phase où elle accumule un peu de trésorerie, notamment avant de la décaisser pour les travaux de réhabilitation du bâtiment du 56 rue des Saints-Pères. C'est une trésorerie thésaurisée dans la perspective de dépenses futures. Et ce, dans un contexte de taux élevés, donc avec des produits financiers significatifs, mais conjoncturels.

Caroline Jasson-Gramusset indique que pour ce qui concerne les charges, il y a une augmentation à hauteur de 2,9 millions sur la partie de la masse salariale hors Exed ; 2,7 millions au global. Sur ces 2,7 millions, 1,2 million est lié à la partie administrative et 1,5 million à la partie académique. Il s'agit là à la fois des effets « rémunérations » en lien, notamment, avec les accords sociaux de Sciences Po, et les effets « effectifs », puisqu'au total, il y a eu plus de 13,8 ETP par rapport à l'année dernière.

Les bourses sont en croissance de 0,6 million, croissance essentiellement portée par les bourses CROUS qui ont été augmentées – elle rappelle que Sciences Po les complète à hauteur de 75 % – mais aussi par des bourses sur financement externe.

Les coûts de locaux génèrent une amélioration de 0,5 million. Dans cette variation, il y a une baisse des coûts de l'énergie à hauteur d'1 million, qui est compensée en partie par une hausse des coûts de gardiennage à hauteur de 0,7 million. L'augmentation des coûts d'événementiels et de sécurité viennent neutraliser l'économie réalisée sur l'énergie.

Concernant le fonctionnement, l'augmentation des coûts est à hauteur 0,9 million, cela se concentre essentiellement sur les coûts informatiques qui sont en hausse de 0,7 million. Il y a des dépenses supplémentaires dans le cadre de contrats de sécurisation des réseaux, du système de stockage, et divers abonnements à des logiciels supplémentaires.

Les amortissements sont en hausse de 0,9 million. Cela est lié à un changement d'estimation sur un amortissement d'un composant informatique de Saint-Thomas. Les charges diverses et financières sont en hausse de 0,5 million, en raison, notamment, de diverses variations de charges et produits.

En valeur absolue, le poids des différents éléments qui constituent les ressources de Sciences Po, comprend la subvention pour charge de service public sur fonds libres de 69,6 millions. La hausse de cette subvention, déjà mentionnée, est liée à l'impact de la hausse du point fonctionnaire.

Les partenariats représentent 20,6 millions. Il y a une légère baisse de 0,2 million avec des effets positifs sur l'apprentissage, sur les financements européens, minorés par le mécénat qui est en recul.

La formation, à 101,8 millions d'euros, comprend à la fois les droits de scolarité et le chiffre d'affaires de l'*Executive Education* ; c'est-à-dire une hausse de 6,8 millions, dont 5,4 millions sur les droits en lien avec la hausse des tarifs et 1,2 million sur la croissance du chiffre d'affaires de l'Exed. Il y a de petites variations des produits divers, avec les produits financiers notamment.

Pour ce qui a trait au poids des différents postes de charges, en valeur absolue, la partie personnels est de 99,6 millions. Ces 99,6 millions se décomposent de la façon suivante : 73 millions de personnel administratif, 20 millions de personnel académique, 6 millions de ATER et doctorants, et de vacataires étudiants.

Les enseignements, qui représentent 18,8 millions connaissent une légère économie de 0,2 million. C'est là essentiellement des effets de coûts de correction sur le Master.

Les bourses sont en croissance de 0,6 million, les locaux à 19,8 millions, avec la légère baisse de 0,4 million déjà mentionnée.

Les frais de fonctionnement, en hausse, représentent 22 millions. Les coûts de mission et colloques sont de 5 millions, ceux des rémunérations de services sont de 6 millions, ceux d'informatique de 5 millions. Les amortissements qui représentent 11 millions, sont en croissance d'1 million sous l'effet de la correction d'amortissements.

Concernant la trésorerie et l'endettement de la FNSP, la trésorerie s'élève à 127,6 millions en fin d'exercice. 6,8 millions de cash ont été générés sur la période. La capacité d'autofinancement est de 21,1 millions avec l'effet des provisions et des dotations d'amortissements qui sont retraités et qui expliquent ce chiffre. Caroline Jasson-Gramusset souligne le flux récurrent de financement d'immobilisation, d'investissement de 5,4 millions, qui est le *trend* normal, et le coût des emprunts qui nécessite de générer 6,7 millions afin de pouvoir rembourser les échéances.

Finalement, la dette de Sciences Po s'élève aujourd'hui à 168,9 millions. Elle se décompose essentiellement, en trois grands blocs : Saint-Thomas pour 132,2 millions avec une échéance pour 2046-2047 ; 30,7 millions pour le bâtiment du 13 rue de l'Université et 6 millions pour le site du 9 rue de la Chaise, dont la dernière échéance est en 2041.

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole au commissaire aux comptes.

Jérôme Eustache rappelle que le Conseil d'administration doit voter et approuver les comptes en ayant connaissance de la nature de sa certification.

Cette certification est positive sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes. Il souligne que le comité d'audit a examiné dans le détail l'ensemble de ces comptes lors de sa séance du 13 mai dernier.

Il salue le travail des équipes de Sciences Po, qui a eu parallèlement la charge d'un audit flash de la Cour des comptes. Il souligne que ce que ce conseil certifie, est réuni dans un document de 44 pages de comptes annuels avec une documentation très méticuleuse et transparente. Cela représente 163 000 écritures comptables et 534 000 comptes à l'année, tous les douze mois.

Il aime à bien prendre ce recul, car, quand ses équipes se retrouvent face à ce monument comptable, et qu'à la fin, ils doivent conclure que les bons chiffres sont dans les bonnes cases, cela leur permet de mesurer les choses.

Tout le talent que les équipes de Sciences Po et que ses équipes et lui tentent d'y mettre, tend à essayer de faire en sorte qu'il n'y ait pas de zones d'ombre ou de zones grises dans ce qui permet à cette instance pour décision.

Laurence Bertrand Dorléac ouvre la discussion.

Régine Serra souhaite remercier la direction financière et le secrétariat général pour tout le travail accompli. Pour avoir suivi les comptes depuis plusieurs années, elle reconnaît que les documents transmis sont vraiment de grande qualité. En outre, la direction financière est toujours à disposition pour éclairer certains éléments lorsque besoin est. Elle remercie également Jérôme Eustache qui accompagne Sciences Po dans cette tâche depuis quelques années maintenant.

Elle pose une question en lien avec les partenariats avec des entreprises. Il apparaît que leur contribution au budget est en retrait. Elle voudrait savoir si cela a un impact sur le dispositif des chaires qui a été mis en place, ces chaires de formation et de recherche qui sont principalement soutenues par des partenaires entreprises. Est-ce que cela aura des conséquences sur ce type de dispositifs ?

Alicia Saoudi note que ce budget est très largement porté par l'augmentation des frais de scolarité. Comme cela a déjà été souligné, on peut supposer que ce levier va être un peu plus limité à l'avenir. Il avait été dit, lors de la présentation du budget initial 2025, que serait présentée une nouvelle trajectoire pluriannuelle. Il lui semble que la dernière avait été présentée en 2023. À quel moment seront présentées les règles de mise à jour de cette nouvelle trajectoire ?

Carlo Barone remercie lui aussi les équipes de Sciences Po. Il relève que le résultat de 5,7 millions correspond à peu près à l'augmentation des droits de scolarité, qui est de 5,5 millions. Or le gel de l'augmentation des droits de scolarité a été acté. En parallèle, le rapport de la Cour des comptes rappelle que le financement de l'État n'est probablement pas destiné à augmenter ; peut-être même va-t-il diminuer. En 2024, sur 238 millions de ressources, il y a 75 % de participation de l'État et de droits de scolarité. Il faut anticiper que, par rapport aux années précédentes, ce chiffre ne va pas augmenter. Il lui semble que la question qui se pose est : a-t-on des leviers et lesquels, en perspective, pour les 25 % restants ? Est-ce qu'il faut anticiper éventuellement aussi une réduction des dépenses et, dans ce cas, sur quels postes de dépenses ?

Luis Vassy indique que ses équipes et lui ont bien l'intention de présenter un pluriannuel, quand l'État sera en mesure d'indiquer à Sciences Po quel sera le niveau de son soutien pluriannuel. Cela faciliterait évidemment la construction de ce document important pour ce Conseil, donc pour la vie de l'institution. C'est une discussion qui est en cours avec la tutelle de l'établissement.

Concernant les chaires, il mentionne l'annonce de la prolongation de la chaire Dette souveraine, avec le soutien de la banque Lazard. Cette nouvelle a été très commentée et appréciée, y compris par la branche new-yorkaise. Il met cela aussi au titre des bonnes nouvelles, avec les partenaires prestigieux et importants de Sciences Po.

Toujours à propos des chaires, **Alban Hautier** précise qu'il y a bien dans la baisse du mécénat des entreprises une part qui relève des chaires, notamment sur la précédente version de la chaire Dette souveraine, qui n'a pas reçu de financement en 2024, avant d'être relancée avec un autre partenaire pour l'année en cours. La chaire Ville n'a pas non plus perçu de financement en 2024. Le reste de la baisse du mécénat entreprises en 2024 est notamment due à l'annulation du gala en 2024.

Concernant la trajectoire pluriannuelle, comme le directeur de Sciences Po vient de le dire, c'est un exercice à conduire. Les échanges en cours avec l'État changent l'équilibre qui avait été construit jusqu'à présent. Il faudra travailler sur tous les volets, car on ne peut s'attacher seulement au volet des recettes. Il convient aussi de s'attarder sur les dépenses. C'est un exercice qui a déjà été conduit mais qui doit être réinterprété à l'aune des décisions que prendra l'État de façon définitive.

Léon Flachet-Berne se joint évidemment aux félicitations qui ont pu être adressées aux services administratifs et à la direction financière pour cet excellent budget et ce résultat positif qui ne peut que satisfaire. Il approuve aussi les propos de Carlo Barone sur les frais de scolarité et c'est pour cela qu'il continue de déplorer toujours la hausse des frais de scolarité qui se répercute aujourd'hui presque positivement sur le budget.

Mais, pour des raisons de principe, il ne peut donc approuver ces comptes en l'état, au regard de l'importance qu'ont ces hausses de frais pour les étudiants.

Cependant, il a une question précise, à la suite de celle posée par Inès Fontenelle, qui n'a pas obtenu de réponses. Peut-être est-ce trop technique et que cela pourra être abordé par la suite, mais il revient sur la diminution des dépenses de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qu'on voit dans la plaquette qui a été adressée aux membres du conseil. On passe de 133 000 euros en 2022 à 52 000 euros sur ce poste de dépenses dans les prestations de services en 2024. Il s'interroge sur la dynamique qui entoure cette baisse et serait preneur d'explications.

Luis Vassy laissera Alban Hautier répondre sur la ligne budgétaire mais cette question sur les VSS lui donne l'occasion de dire au Conseil que ses équipes et lui ont très bien travaillé avec les représentants des associations féministes des différents campus et un certain nombre d'étudiants sur la question de la prévention, notamment, mais aussi du volet disciplinaire en matière de VSS. Le dispositif va être assez fortement renforcé, à la rentrée prochaine, puisque les formations qui, jusqu'à présent, étaient en ligne seront désormais obligatoirement en présentiel pour les étudiants arrivant à Sciences Po. Par ailleurs, une expérimentation qui a vraiment bien fonctionné sur certains campus - c'est du moins le retour qu'en ont fait les étudiantes et les étudiants - des ateliers de mises en situation, va être généralisé. Il y aura donc un moment de formation obligatoire en septembre et un moment de rappel en janvier, également en présentiel.

Il ne croit pas que cela puisse refléter un désinvestissement de la direction de Sciences Po de cette problématique. Ses interlocuteurs, plutôt des interlocutrices au demeurant, étaient très satisfaites des annonces faites au moment de la présentation du rapport SAFEDUC, en matière de renforcement de la lutte contre les VSS.

À propos de la ligne budgétaire de quelques dizaines de milliers d'euros, il ne peut pas répondre, mais sur l'engagement de l'administration à faire de ce sujet une priorité, on peut y

compter. À ce stade, il pense que Sciences Po a le dispositif le plus robuste au sein de l'enseignement supérieur français et il s'en réjouit.

Laurence Parisot voudrait savoir s'il y a une baisse significative budgétaire ou pas ? Elle pense que la question qui a été posée mérite une réponse.

Alban Hautier répond que cela ne traduit pas une baisse de l'effort budgétaire de Sciences Po. C'est essentiellement un effet de périmètre ; il lui semblait que les commentaires qui figurent au-dessus du tableau le précisaient. Sciences Po payait jusqu'à présent des prestations au service de santé. La transformation de ce service en Centre de santé a entraîné une internalisation des personnels, qui sont désormais des personnels FNSP. L'effort budgétaire n'est donc pas diminué, on le retrouve moins dans les prestations mais il figure à présent dans la masse salariale de la FNSP.

Il revient sur le parallèle fait entre le résultat, de 5,7 millions, et la hausse des droits de scolarité. Le budget et les comptes sont un ensemble de dépenses et de recettes. On pourrait aussi dire que le résultat de 5,7 millions est la somme des hausses : de l'apprentissage, des financements européens, etc.

Enfin, sur le fait d'approuver les comptes, il voudrait clarifier la portée de la délibération qui est demandée au Conseil. Il ne s'agit pas d'approuver un budget qui a déjà été voté et exécuté (avec, à l'époque, une augmentation des droits de scolarité), mais de donner quitus à la direction sur le fait que les comptes proposés sont sincères. C'est pourquoi il y a un Commissaire aux comptes indépendant qui vient éclairer le travail des administrateurs. Un refus des comptes ne signifie pas refuser strictement l'augmentation des droits qui, par ailleurs, est déjà accomplie, c'est plutôt envoyer un message négatif sur la gestion.

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote l'approbation des comptes 2024 de la FNSP.

 *Les comptes 2024 sont approuvés avec 23 voix pour et deux votes contre.*

5. Information sur le projet d'École du climat

Laurence Bertrand Dorléac rappelle que, lors de sa campagne, Luis Vassy avait inscrit dans son projet une École du climat. Ce projet a pris forme et va être présenté aux membres de ce conseil. Elle remercie de leur présence, Sophie Dubuisson-Quellier, directrice de recherche au CNRS, directrice du Centre de sociologie des organisations (CSO) et membre du Haut-Conseil pour le Climat, ainsi qu'Ariane Joab-Cornu, conseillère auprès du directeur de Sciences Po. Elle cède la parole à Luis Vassy.

Luis Vassy rappelle qu'il avait en effet plaidé la nécessité de faire, comme Sciences Po l'a toujours fait depuis trente ans, c'est-à-dire de se positionner et d'insister sur les grands enjeux du temps présent. C'est le cas du climat et, plus largement, des questions de rupture climatique et environnementale. Il ajoute que ses équipes et lui travaillent aussi sur les

questions de conflictualité internationale, de l'IA et de l'Europe (qui figurait aussi dans son programme). Mais il est vrai qu'ils ont investi beaucoup d'énergie à donner corps à ce projet d'École du climat.

Quand il dit « ils », c'est surtout Sophie Dubuisson-Quellier qu'il remercie de sa présence aujourd'hui et d'avoir accepté de co-présider le comité de préfiguration de très haut niveau constitué autour d'elle et de Laurence Tubiana. Il ne peut citer tout le monde, mais 100 % des personnes sollicitées ont dit oui. Il tient à mentionner la présence de Jean Boissinot de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), mais aussi Jean Pisani-Ferry, Valérie Masson-Delmotte pour la partie sciences dures, Rémy Rioux, Laurent Neyret et Horatia Muir Watt, de l'École de droit ; donc une grande variété de disciplines et de profils.

Elles et ils ont veillé également à travailler intensément avec ceux qui vont être les consommateurs de ce que va produire cette école, c'est-à-dire les étudiants et les entreprises, les administrations, les associations, susceptibles de les recruter. Les retours ont été très positifs, à la fois dans le secteur financier, le premier à réagir positivement, des fonds d'investissement, des assureurs, des mutuelles, dont certains sont d'ailleurs dans l'équipe de préfiguration, à commencer par Pascal Demurger, mais aussi avec l'industrie et avec les pouvoirs publics.

Chacun sait que la scène mondiale, sur ce sujet, est très mouvementée. En réalité, cela ouvre une opportunité supplémentaire pour Sciences Po, parce que le terrain international fait que ceux qui continueront à se positionner sur ces sujets auront un niveau d'attention, de bienveillance et d'intérêt de la part des étudiants qui sera réel. L'enjeu est bien là : une trajectoire d'augmentation de 4 % des températures, dans les scénarios les plus désagréables. Même à 2 %, les effets économiques et d'adaptation, de transition, seront absolument massifs. Il faut former les acteurs de ces sujets : en formation initiale et, sans doute, en formation continue, dans des Masters adaptés pour des gens qui seraient déjà engagés dans des parcours professionnels. Tous ces aspects ont été intégrés dans cette réflexion.

Il souligne l'engagement très fort de la faculté permanente, toutes disciplines confondues, dans ce projet. Il ajoute que les partenariats-entreprises de Sciences Po, qui sont importants pour comprendre les débouchés pour les étudiants, les partenariats internationaux, sont extrêmement prometteurs. À chaque étape, au Royaume-Uni, aux États-Unis, il a vu des universités, anglaises ou américaines, demandant à être des partenaires de référence de Sciences Po. Ce qui veut dire que, peut-être, dans un deuxième temps, il sera possible de créer des doubles diplômes avec certaines de ces institutions. Le fait de rester à l'initiative offre des points d'appui potentiels pour des institutions qui sont, certes, dans un environnement difficile, mais qui restent des institutions extrêmement solides. Il ne doute pas que leur trajectoire, à long terme, sera puissante, et qu'il faut s'arrimer à elles, à les arrimer à Sciences Po, dans cette phase initiale.

Enfin, il ajoute que Sciences Po est très attentive au modèle économique de cette école. La condition de succès est évidemment que ce soit quelque chose de positif pour tout l'établissement. Il y a déjà des contacts avec un certain nombre de partenaires privés potentiels bienveillants pour venir appuyer ce projet.

Il est important que cette école génère des recettes et ne soit pas un centre de coûts, car il y a un modèle économique à tenir.

Sophie Dubuisson-Quellier déclare que ce projet consiste à créer la première école européenne dans le domaine des sciences sociales dédiée à la transition écologique, avec la mission d'articuler la formation, l'expertise et la recherche pour devenir un pôle de référence,

à la fois pour le domaine académique, mais également institutionnel et professionnel à Paris. Les enjeux de ce climat qui change sont extrêmement importants. 2024 a été l'année la plus chaude, ce qui pourrait être le type d'années à venir, une année sur six, si on tient compte de la variabilité naturelle, et une année sur deux si l'on n'en tient pas compte. Cela pose la situation.

Les enjeux sont très clairement des enjeux de risques, tout d'abord économiques, puisqu'il va y avoir des problèmes de sécurisation des approvisionnements, des conditions d'opérations économiques industrielles, des pertes de rendements, la problématique des actifs échoués et les questions de compétitivité, qui vont se placer sur un autre niveau.

Les risques sont également de nature sociopolitique. Ils concernent des questions aussi larges que les questions de souveraineté, de santé, d'infrastructures, de sécurité et de recours juridiques, puisqu'aujourd'hui, se multiplie ce type de démarches pour mettre en cause soit les pouvoirs publics, soit les opérateurs économiques. Dans ce contexte, il faut de nouveaux outils d'aide à la décision. Les étudiants formés dans cette école devront avoir des capacités transformatrices très spécifiques sur des objets particuliers.

Elle cite notamment la question du financement de la transition, c'est-à-dire 66 milliards d'euros par an d'ici 2030, selon les différents rapports portant sur ce sujet. Bien sûr, il va falloir boucler ces besoins de financement avec la question des ressources. Se pose également la question des cadres juridiques à construire, notamment pour les questions d'adaptation aux changements climatiques, mais aussi pour les besoins assurantiels. L'assurabilité devient non-garantie aujourd'hui pour un certain nombre d'actifs et de biens. Se poseront également d'autres problèmes afin que les banques puissent prêter.

Une coopération européenne et internationale est nécessaire pour mener ces politiques de transition qui concernent bien sûr aussi bien le public que le privé. Pour mener ce projet de construction de l'École du climat, comme vient de l'indiquer Luis Vassy, un Comité de préfiguration a été constitué. Il a été accompagné d'une démarche de *benchmark* afin d'essayer de voir ce qui existe aujourd'hui en termes de propositions de formations.

Le constat fait est qu'il existe quelques démarches, une partie d'entre elles ne sont pas des formations diplômantes. Il y a cependant quelques formations diplômantes. Comme Luis Vassy l'a bien mentionné, les démarches déjà existantes dans ce domaine portent un grand intérêt à ce qui va se passer à Sciences Po. Il y a de bonnes opportunités pour construire des doubles diplômes à l'international, ce qui sera tout à fait nécessaire.

Le Comité de préfiguration a conduit des auditions auprès d'une quarantaine de personnes, des personnalités de différents mondes professionnels, de l'assurance, de la finance, des collectivités territoriales, de l'administration centrale... Elle ne peut que constater qu'il y a une demande manifeste.

Des groupes de travail pédagogiques ont été constitués ; des concertations avec les étudiants ont été engagées. Les deux vont se poursuivre.

Pour ce qui a trait au projet intellectuel de cette école, le premier point est de former à la complexité. Le lien avec la dimension recherche est évident. Il s'agit d'aller au-delà de la simple question du climat pour embrasser les problématiques de biodiversité, de ressources, et d'avoir une vision systémique qui articule et les sciences sociales et les sciences dures, de prendre en compte notamment les interdépendances entre ces problématiques, mais aussi les interdépendances de nature organisationnelle.

Deuxième aspect de cette complexité : prendre en compte à la fois les contraintes du public et du privé. Souvent les acteurs du privé et du public se renvoient la balle à propos de l'inaction.

Il est clair aujourd'hui qu'il va falloir penser cette transition à l'articulation des contraintes de ces deux mondes.

Le troisième aspect est de former à la décision en contexte d'incertitude. Il y a sur le climat beaucoup de choses que l'on sait, mais aussi beaucoup de choses que l'on ne sait pas sur des formes d'évolution. Ces incertitudes se manifestent sous la forme de controverses, de débats, parfois de dilemmes, y compris moraux ; ce qui pose la question de l'arbitrage et des conditions d'arbitrage. L'enjeu sera aussi de former à l'arbitrage dans ce contexte d'incertitudes et d'avoir ce qu'on appelle des « décisions bouclées ».

Deuxième identité forte de cette école : former par l'action. C'est quelque chose qui est déjà installé à Sciences Po et sur lequel il faut capitaliser, le lien avec l'expertise. L'idée est de travailler avec différents partenaires qui peuvent être des entreprises, des collectivités, des administrations, des organisations internationales qui fourniraient des cas, des demandes de résolutions de problématiques très spécifiques à partir desquelles les étudiants seraient formés, mais qui produiraient aussi de la connaissance.

S'agissant des métiers vers lesquels ces futurs diplômés se destineraient, il s'agit de postes de haut niveau. Il faut aller au-delà des emplois verts, ne pas former seulement pour la RSE ou les directions durabilité climat, mais opérer au cœur des organisations et porter ces problématiques autour du climat, de la biodiversité et des ressources au centre de la prise de décision. Cela concerne différents métiers, comme cela a été confirmé lors des auditions. Différents métiers qui pourraient se situer, par exemple, autour de la transition, mais aussi de la stratégie, des risques, de la prospective et, pourquoi pas, du développement commercial. Dans le public, les directions de l'Energie, du Trésor, dans les collectivités, à la Commission européenne. Les métiers sont nombreux et l'idée est d'aller bien sûr au-delà de ces métiers dits « verts ». En termes de spécialisations, pour l'instant, elle en voit deux très importantes, mais, bien entendu, d'autres vont se décliner : la question du financement de la transition, qui se situe bien à l'articulation du public et du privé, et les questions assurantielles, d'adaptation et de résilience qui sont indispensables à la fois pour les acteurs économiques et les acteurs publics.

Elle conclut en précisant le calendrier et en rappelant que ce projet a été conduit à une allure élevée depuis le mois de janvier ; rythme tout à fait nécessaire dans le contexte actuel. Après la phase de présentation du projet devant les différentes instances de Sciences Po, si celles-ci approuvent ce projet, la campagne de recrutement des étudiants démarrera à l'automne 2025, pour une rentrée prévue à l'automne 2026, avec une jauge autour de 75 étudiants.

Elle s'arrête là et se tient à la disposition des membres de ce conseil pour répondre à leurs questions.

Henri de Castries indique que c'est un sujet qui lui tient à cœur depuis quelques dizaines d'années et se félicite de voir Sciences Po s'y intéresser. Il fait quelques remarques.

La première : tout ce qui touche au changement climatique est d'abord assez largement une affaire de sciences dures plus que d'émotions. La qualité de ce que sera la formation dépendra très largement de la crédibilité de ce que seront les enseignants, les chercheurs, les intervenants de cette École du climat, non pas aux yeux du public en général, mais au regard de ceux qu'on doit considérer comme leurs pairs, c'est-à-dire les autres académiques et les professionnels pointus sur le sujet. C'est un point sur lequel il se permet d'insister parce qu'il est extraordinairement important, à la fois pour la crédibilité de l'école et pour l'employabilité des étudiants qui en sortiront. Sciences Po n'est pas le seul établissement qui s'intéresse à ces

sujets et ce critère-là sera déterminant du côté des employeurs pour décider qui ils prennent et qui ils ne prennent pas.

Deuxième remarque : si les partenaires et les intervenants devaient être strictement des acteurs franco-français, ce serait extraordinairement décevant, quelle que soit leur bonne volonté. Il pense que Sciences Po ne sera crédible sur ce sujet que si elle arrive à nouer des partenariats avec des acteurs de qualité mondiale, reconnus sur ces sujets. Il y a en particulier un secteur dont il serait sans doute bon qu'il soit exploré, parce qu'il y a aussi un intérêt fort à ce que le maximum d'étudiants de qualité puisse venir y travailler, c'est tout le domaine de la réassurance. La crédibilité du diplôme sera d'autant plus forte que les Swiss Re, les Munich Re, les Bermudiens, qui sont de remarquables professionnels techniques, seront associés aux travaux. Si l'on reste dans un entre-soi franco-français, cela n'ira nulle part. Il pense que la dimension internationale sur ces sujets-là, assureurs-réassureurs, est absolument essentielle. Il sait que cela va de soi et ne doute pas que cela a déjà été intégré mais voulait simplement le rappeler.

Laurence Parisot souligne, comme Henri de Castries, que les sciences dures sont essentielles sur cette thématique. Elle remercie le comité de préfiguration et Sophie Dubuisson-Quellier pour le travail engagé et à venir sur cette question.

Elle demande si des partenariats avec de grandes écoles, de physique, de chimie, des Mines, sont envisagés ? En outre, sans aborder aujourd'hui la question de la maquette pédagogique finale, elle voudrait connaître, dans ses grandes lignes, de quoi il s'agira, quel sera le nombre d'enseignements, la durée de ces enseignements... Y a-t-il déjà une trame ?

Alexandre Mariani s'interroge sur les moyens d'évaluer ce projet. Quels objectifs se fixer ? Comment sait-on si on a atteint ces objectifs à plus long terme ? Il a bien noté que l'objectif, pour la première année, était d'atteindre 75 étudiants. Est-ce qu'il y a d'autres moyens d'évaluer la réussite, qu'il souhaite, de cette belle école ?

Il pose aussi une question sur les moyens de cette école. Quel est son modèle économique ? Qui la dirigera ? Il est peut-être un peu tôt pour en parler. Il est naturel de commencer par le projet puis de le décliner ensuite avec une équipe pédagogique, mais, in fine, il faut bien des personnes pour diriger cette école.

Régine Serra remercie Sophie Dubuisson-Quellier pour ce travail et pour toute l'énergie qu'elle met dans ce projet, parce que les délais sont très courts.

Elle pose une question plus interne d'articulation avec ce qui se fait déjà à Sciences Po dans ce domaine. Comme on le sait, il y a à Sciences Po un projet ExcellencES intitulé TIERED, d'une durée de dix ans, qui porte pour partie sur la transformation environnementale et pour partie sur le numérique, avec des objectifs en lien avec la formation, la recherche, mais aussi l'institution dans son ensemble (elle regrette d'ailleurs que Charlotte Halpern ne soit pas présente aujourd'hui, car elle est très impliquée dans ce projet pour la partie environnementale). Elle s'interroge aussi sur le lien avec d'autres initiatives qui existent déjà à Sciences Po, que ce soit à l'École des affaires internationales (PSIA) ou à l'École d'affaires publiques. Il y a de l'environnement et de la formation en la matière un peu partout à Sciences Po. Quelle est la stratégie par rapport à tout cela ?

Inès Fontenelle précise qu'un certain nombre de ses questions viennent d'être posées, mais elle en ajoute une concernant le BASc (programme de Bachelor of Arts and Sciences). À Sciences Po, des étudiants sont en effet formés en sciences en licence. Ils ont un double diplôme, dans plusieurs domaines d'ailleurs, y compris un double diplôme qui concerne les politiques de la terre. Ces étudiants disent souvent qu'ils regrettent de ne pas pouvoir poursuivre directement leur parcours à Sciences Po, dans la continuité des enseignements scientifiques et en sciences humaines et sociales qu'ils ont eus en licence. Elle pense qu'en ce sens l'École pourra éventuellement, selon les maquettes, y répondre. En tout cas, elle le souhaite. La question qu'elle voulait poser est : quel lien va-t-on faire avec ces étudiants très spécifiquement ?

Elle pose une autre question sur la manière dont les entreprises seront partenaires de ces diplômes. Récemment, un article de *Libération* montrait que certaines formations financées directement par des partenaires privés pouvaient trahir dans une certaine mesure la liberté académique sur certains sujets et notamment sur les questions environnementales, parce que les intérêts des entreprises contredisent souvent les intérêts environnementaux de manière générale. Elle attire donc l'attention des membres de ce conseil sur ce sujet, afin qu'il n'y ait pas une quelconque forme d'influence au sein de l'École du climat, ne relevant pas de la recherche ou de l'enseignement, et pour que ce soit une véritable école de la bifurcation écologique.

Katja Langenbucher ajoute un mot à propos des sciences dures *versus* sciences sociales. C'est très important pour l'économie, pour le droit, même pour les questions de psychologie. Il ne faut vraiment pas oublier le rôle que Sciences Po pourrait jouer en ce sens. Le *Potsdam Institute for Climate Impact Research*, par exemple, associe un économiste et quelqu'un qui s'appelle « *researcher earth system scientist* ». Elle pense que c'est une très bonne idée de le faire de manière internationale (pour la réassurance, mais aussi les acteurs sur le marché financier, évidemment). Ce sera probablement, au minimum, un projet européen, peut-être chinois plutôt qu'états-unien, malheureusement.

Luis Vassy répond sur un ou deux points qui concernent Sciences Po plus généralement et l'aspect international puisqu'il s'est déplacé récemment auprès des partenaires potentiels de Sciences Po dans ce domaine.

Concernant l'évaluation évidemment, le premier critère sera celui de l'intérêt des étudiants et les débouchés professionnels. Il se réjouit du développement de la culture de l'évaluation à Sciences Po ; il a eu l'occasion de discuter récemment avec les créateurs d'un certain nombre d'écoles à Sciences Po et en retire le sentiment que l'exigence d'évaluation a pu, par le passé, être un peu moins forte. Pourtant, cela a été de très grands succès. Il s'est laissé dire, par exemple, que l'École de droit a été créée à l'occasion d'un café pris entre un de ses prédécesseurs et celui qui l'a créée. Pour autant, ça a été un succès. On voit que Sciences Po a su se transformer et s'appliquer des normes beaucoup plus fortes.

L'objectif cité de 75 étudiants est vraiment calé, même en ajoutant une marge de prudence, cela crée un modèle soutenable sur le plan académique. Une marge a été ajoutée pour s'assurer que ceci pourra bien fonctionner.

À propos des sciences dures, Luis Vassy précise que Sophie Dubuission-Quellier répondra beaucoup mieux que lui, mais souligne qu'il y a plusieurs manières de répondre à cette question. Rapport après rapport, on dit qu'un très grand nombre de solutions technologiques sont désormais à disposition et qu'au fond, la plupart des impossibilités et des questions

d'insoutenabilité étaient peut-être dues à des phénomènes sociaux, à des rejets politique, à des contestations du modèle économique. Néanmoins, il y a vraiment le souhait d'introduire une culture sur la partie « sciences dures ».

Concernant le sujet des doubles diplômes, Luis Vassy indique qu'avec les partenaires étrangers de Sciences Po, bien souvent, l'idée initiale est que, la partie sciences dures soit plutôt chez eux et la partie sciences humaines, sociales, économie plutôt à Sciences Po.

Pour ce qui a trait à la maquette, il est très impressionné par le fait que la faculté permanente y a déjà beaucoup travaillé. Des syllabus, quasiment achevés, de très bonne qualité, ont été proposés notamment par le département d'économie et l'École de droit. L'engagement académique à l'intérieur de Sciences Po est très fort.

Le projet se situe tout de suite au niveau global, parce qu'il n'est viable qu'ainsi. L'impact envisagé ne se résume pas aux émissions françaises mais vise d'emblée le vaste monde également.

Sophie Dubuisson-Quellier souligne, elle aussi, que la question des sciences dures est tout à fait cruciale. Dans ce domaine, il faut faire les bons choix en termes de dosage et des bons partenariats. Ainsi, Sciences Po envisage de travailler – notamment – avec l'Institut Pierre-Simon Laplace, qui est la référence en matière de sciences du climat. Le projet est d'inclure le meilleur niveau des sciences dures, mais aussi former les étudiants à ce qu'on appelle, en mauvais français, la « *literacy climatique* », afin qu'ils aient la capacité de maîtriser non seulement les ordres de grandeur de ce qui est en jeu, mais aussi d'identifier les savoirs disponibles, ceux qui sont déjà certifiés mais aussi ceux qui sont les plus récents et ceux qui sont les plus utiles pour la décision.

Elle insiste aussi sur le fait que les besoins en sciences sociales sur ces questions sont absolument majeurs. Dans le cadre de ses fonctions au Haut Conseil pour le Climat, elle était auditionnée ce matin à l'Assemblée nationale. Ils n'ont eu que des questions pour lesquelles les réponses nécessitaient des connaissances sur les fonctionnements sociaux. Les députés avaient besoin, par exemple, de savoir comment on réoriente les mobilités, comment on identifie les risques, où sont les vulnérabilités, comment elles s'articulent les unes avec les autres, comment on organise la gouvernance sur les territoires pour la prise en charge des questions d'adaptation. Pour toutes ces questions, elle peut imaginer sans trop d'hésitation que les diplômés de l'École du climat de Sciences Po pourraient apporter des réponses. Ce projet se situe vraiment sur cette articulation des sciences dures et des sciences sociales. En fait, la transition, c'est une histoire de transformation du social.

À propos du BASc, les étudiants de Sciences Po, au premier chef ceux du BASc, pourront trouver une forme de prolongation de leurs intérêts dans cette école. Plus généralement, par rapport à l'existant, il est évident que cette école capitalise sur tout ce qui a déjà été mis en place à Sciences Po dans ces domaines. Jamais ils n'auraient pu aller si vite dans le montage de ce projet s'ils n'avaient pu s'appuyer déjà sur un écosystème extrêmement riche à Sciences Po sur les questions environnementales. Il est vraiment très important de le reconnaître.

S'agissant du lien avec les autres écoles, toutes ont déjà énormément avancé sur les questions environnementales. Là encore, il convient de considérer qu'on s'appuie sur une préoccupation très forte dans la communauté académique pour ces enjeux. L'École du climat, dans cette écologie-là, aura un peu un rôle de pilote ou de dispositif expérimental, de démonstrateur, pour employer un vocabulaire des sciences de l'ingénieur. Ce qui veut dire qu'on va aussi pouvoir y tester des choses. Elle espère que cela pourra se faire en bonne adéquation avec ce qui se passe dans les autres écoles pour envisager, par la suite, des doubles diplômes, pour

avoir des formes de spécialisations. Ce n'est donc pas une école en silo par rapport à l'existant. Elle veut être bien en ligne avec ce qui se fait par ailleurs.

Concernant la question de l'évaluation : qu'est-ce qui permettra de savoir si c'est une réussite ? L'attractivité de l'école sera, en tout état de cause, un gage de réussite. La capacité à recruter de très bons étudiants bien sûr au Collège mais aussi à l'international. L'attractivité vis-à-vis de partenaires qui trouveront un intérêt à soumettre des cas pratiques pour lesquels ils vont travailler et, bien sûr, l'employabilité des étudiants, qui est un critère assez classique.

Horatia Muir Watt précise que son intervention se résumera en un seul mot qui a déjà été mentionné précédemment : « Latour ». Si Sciences Po est si bien placée, à la fois dans toutes les sciences et internationalement, pour s'intéresser à cette question c'est aussi grâce à un héritage absolument magnifique. Bruno Latour est celui qui a su faire le lien, précisément, entre les sciences dures et les sciences « subtiles » et sans doute d'autres. Donc c'est magnifique de faire cela maintenant, ici, à Sciences Po, indépendamment du contexte qui justifie tout, de créer un lien historique identitaire à cette question.

Sébastien Pimont souligne que beaucoup a aussi été fait dans ce projet d'un point de vue informel. Sophie Dubuisson-Quellier et Ariane Joab-Cornu ont pris contact avec les écoles, les unités de recherche, autour d'un café parfois, ce qui a permis de rassurer lors de la préparation du projet. D'ailleurs toujours pour rassurer tout le monde, cette fois sur le côté formel, il y a bien eu un Comité de préfiguration pour l'École de Droit. Je tiens tous les documents à la disposition des membres du Conseil.

Alicia Saoudi revient sur la question du modèle économique. Elle voudrait savoir s'il sera présenté en détail – les discussions avec les partenaires privés ainsi que les estimations du coût de la maquette de formation en cours d'élaboration, etc. – au Conseil d'administration.

Luis Vassy répond que ce modèle économique détaillé sera présenté dans le cadre de la discussion plus générale sur le modèle économique de l'établissement. L'objectif, il le répète, est que l'École du climat vienne consolider ce modèle économique plutôt que de le dégrader. Il ajoute que les étudiants qui seront accueillis dans cette école seront bien des étudiants en plus de ceux recrutés par les autres écoles et non à leur détriment. Par définition, ces étudiants qui paieront des droits de scolarité constitueront des recettes. Ce sont les deux principes qu'il avait placés d'emblée lorsque le Comité de préfiguration a été lancé en janvier : d'une part, conforter le modèle économique, d'autre part, rassurer les écoles existantes sur la compétition que cette nouvelle venue pourrait créer avec elles. Il faut que ce soient des ressources supplémentaires qui arrivent à Sciences Po à l'occasion du développement de cette école.

Concernant TIERED, il n'y a aucune contradiction entre créer une école dédiée aux sujets climatiques – il précise que c'est « climat » au sens très large, une métonymie pour environnement, biodiversité, transition, soutenabilité, enfin, tous les sujets à traiter dans ce cadre – et ce qu'on appelle le « *mainstreaming* », à savoir la diffusion du climat dans les autres formations. Il ajoute même, au contraire. Le fait d'avoir un lieu fort sur ces sujets facilitera la poursuite de la diffusion de ces sujets à Sciences Po, dans l'ensemble de ses activités. Cette école ne fait que s'inscrire dans la trajectoire de TIERED, que d'augmenter encore ce qui avait été initialement prévu, puisqu'on évoque la première formation spécifique sur ce sujet en Europe continentale

Laurence Bertrand Dorléac remercie Sophie Dubuisson-Quellier et Ariane Joab-Cornu, ainsi que tous ceux et toutes celles qui ont travaillé à cette question majeure. Elle souligne que Bruno Latour et Charlotte Halpern, en particulier, avaient posé des bases de réflexion et d'action. Dans cet esprit, elle a une pensée pour Mathias Vicherat qui fut très attentif à leurs projets et qui a encouragé un enseignement systématique en la matière au Collège.

6. Désignation d'un membre du comité d'audit et des rémunérations dans sa formation compétente en matière de finances et d'audit

Laurence Bertrand Dorléac indique que ce point de l'ordre du jour porte sur la désignation d'un membre du Comité d'audit et des rémunérations dans sa formation compétente en matière de finances et d'audit. Elle rappelle qu'en référence à l'article 20 des statuts de la FNSP et à l'article 25 de son règlement intérieur, il est prévu la formation d'un Comité d'audit et de rémunérations compétent. Ce comité, dans cette formation, comprend la Présidente de la Fondation, quatre membres désignés par le Conseil d'administration au sein du collège des représentants des fondateurs, un membre désigné par le Conseil d'administration au sein du collège des représentants élus des enseignants-chercheurs et enfin, un membre désigné par le conseil parmi les élus du collège des représentants du personnel de la FNSP.

Yannig Gourmelon n'étant plus membre du Conseil d'administration depuis le 29 avril dernier, il ne peut plus être membre de ce comité. Il faut donc lui désigner un successeur.

Laurence Bertrand Dorléac demande qui souhaite être candidat parmi les membres du collège des représentants des fondateurs.

Sébastien Pimont propose sa candidature.

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole à Sébastien Pimont.

Sébastien Pimont déclare qu'il serait très heureux de mettre ses compétences au service de la FNSP et de ce conseil, dans le cadre du comité d'audit. Plus précisément ses compétences en matière de finances et d'audit en référence, comme l'a rappelé Laurence Bertrand Dorléac, à l'article 25 du règlement intérieur. Ses titres tiennent essentiellement aux responsabilités administratives universitaires qu'il pu exercer ici et ailleurs. Il est et a été doyen, il a dirigé un centre de recherche, il a siégé dans des conseils d'administration, ce qui lui a donné l'occasion de travailler sur les questions financières et budgétaires avec acharnement. Ce conseil pourra évidemment compter sur son engagement sans failles et sur sa vigilance.

Laurence Bertrand Dorléac met au vote la désignation d'un membre du Comité d'audit et des rémunérations dans sa formation compétente en matière de finances et d'audit.

(Départ de Xavier Ragot)

 *Sébastien Pimont est élu avec 19 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.*

7. Actualisation de la délégation donnée à l'Administrateur pour souscrire des contrats de capitalisation

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole à **Léonard Gourinat**, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés.

Léonard Gourinat indique que la résolution proposée aujourd'hui porte sur l'optimisation de la gestion de la trésorerie de la FNSP. Cette trésorerie s'établissait au 31 décembre dernier à 127,6 millions d'euros. Ce conseil avait, en octobre 2018, autorisé l'Administrateur à investir dans des contrats de capitalisation dans la limite de 20 millions d'euros. L'actualisation qui est proposée s'inscrit dans un contexte de baisse des taux qui fait que les comptes à terme sur lesquels la trésorerie de la FNSP est largement placée présente un intérêt moindre. C'est pourquoi une souscription complémentaire sur des contrats de capitalisation paraît être opportune. Il est proposé de faire passer ce plafond de 20 à 30 millions d'euros. Le plafond de 30 millions d'euros s'entend comme le montant total qui serait alors détenu par la FNSP sur les différents contrats de capitalisation, qui seront exclusivement des contrats en fonds euros, afin de permettre une garantie en capital à tout moment. Enfin, une dernière précision, l'autorisation sera confiée à l'Administrateur en le désignant à raison de sa fonction et non de façon nominative.

Henri de Castries n'est pas sûr d'avoir très bien compris. En quoi est-ce que la baisse des taux conduit à vouloir passer de 20 à 30 millions ?

(Départ de Thierry Cadart, Raphaël Charpentier et Didier-Roland Tabuteau.)

Alban Hautier précise que ce n'est pas la baisse des taux directement. Sciences Po a une trésorerie qui augmente de façon assez importante avant les opérations du 56 rue des Saints-Pères. Jusqu'à présent, Sciences Po plaçait une grande part de sa trésorerie sur des comptes à terme. C'est sur ce type de produits que la baisse des taux s'est fait ressentir le plus durement.

Henri de Castries demande à **Alban Hautier** s'il pense que les contrats de capitalisation vont mieux rapporter.

Alban Hautier répond que Sciences Po va chercher plus de rendement sur les fonds euros sur lesquels il y a une garantie en capital, avec des produits un tout petit peu moins liquides, sur lesquels la rémunération est légèrement supérieure. Il ajoute, d'un point de vue juridique, qu'il est possible de considérer que l'on se situe-là dans des actes de gestion classique qui ne nécessitent pas de demander une autorisation à ce conseil. Il se trouve qu'il y a eu ce précédent dans une délibération de 2018 où le Conseil d'administration a donné ce type d'autorisation au directeur de Sciences Po, Frédéric Mion. Dès lors qu'il y a eu ce précédent, il est difficile d'augmenter le montant sans redemander l'autorisation des membres du Conseil d'administration.

Laurence Parisot demande si c'est une autorisation renouvelable chaque année.

Alban Hautier indique que tel n'est pas le cas. La dernière fois, c'était en 2018. Elle est fondée sur une autorisation en stocks. Ce n'est pas sur le flux des contrats de capitalisation que Sciences Po peut souscrire, c'est sur le montant détenu sur ces contrats de capitalisation à l'instant T, donc elle est sans date. Ce sont des contrats qui sont sur deux, trois ans, qui arrivent à échéance.

Laurence Bertrand Dorléac met cette demande d'autorisation au vote.

 *L'autorisation est adoptée à l'unanimité.*

(Départ d'Henri de Castries.)

8. Autorisation de signature d'une convention de don avec OpenAI

Laurence Bertrand Dorléac indique que ce point d'ordre du jour porte sur une autorisation de signature pour une convention de don avec OpenAI. Sujet brûlant, surtout depuis le grand succès du livre de Giuliano da Empoli, qui enseigne dans cette maison.

Elle cède la parole à Jean-Philippe Cointet, professeur à Sciences Po, membre du médialab et directeur de l'Institut libre des transformations numériques, et à Tanguy Grard, directeur par intérim de la Direction de la stratégie et du développement.

Jean-Philippe Cointet présente ce consortium NextGenAI avant de solliciter l'avis des membres de ce Conseil d'administration sur la pertinence de s'engager dans cette convention de mécénat avec OpenAI. Il expose les projets et les partenaires hébergés dans ce consortium, quels projets de recherche Sciences Po pourra mener grâce à ce don, et donner aussi quelques éléments d'ensemble sur la stratégie de Sciences Po dans le domaine de la formation et de la recherche avec et sur l'IA.

NextGenAI est le nom du consortium qu'OpenAI a mis en place pour créer un réseau de quinze universités et d'institutions de recherche dans le monde, en grande majorité américaines et anglo-saxonnes. Sciences Po serait l'unique institution européenne continentale et la seule spécialisée en sciences humaines et sociales de ce consortium. Ce projet vise à démontrer les possibilités offertes par les IA génératives pour ouvrir de nouveaux fronts de recherche. Parmi les autres membres de ce consortium, on dénombre également Harvard, Duke University, le MIT, Oxford, etc.

Pour Sciences Po, c'est vraiment l'opportunité d'être sur la carte et de montrer que cet établissement peut initier et inventer de nouvelles façons de faire des sciences sociales avec ces nouvelles méthodes numériques.

Un million de dollars de crédit d'API seront ouverts grâce à ce partenariat. L'enjeu sera d'accéder aux modèles d'OpenAI, voire de les façonner et avec les données de Sciences Po, ce qui est une première opportunité. Cela signifie les tester et les mettre à l'épreuve.

Il y a aussi un million de dollars en infrastructures propres de calcul qui permettraient aux chercheurs de Sciences Po d'entraîner leurs propres modèles, avec leurs propres données, et leurs objectifs propres, avec un enjeu fort de mutualisation de ces ressources à l'échelle de Sciences Po et, potentiellement, au-delà de Sciences Po.

C'est le cœur du projet qui pourrait être mené grâce à ce financement. Pour donner une perspective plus large, il faut préciser que ce n'est pas un accord exclusif avec OpenAI, – Tanguy Grard le rappellera dans les éléments juridiques – mais un élément parmi d'autres, dans une démarche plus large de stratégie partenariale qui vise à nouer des liens avec une grande diversité d'acteurs du numérique et de l'IA, que ce soient des acteurs publics ou privés.

Tanguy Grard apporte quelques éléments sur la partie contractuelle de cette collaboration. Il y a eu effectivement la signature d'un *Memorandum of Understanding* (MoU) en février dernier qui définit le fait que Sciences Po et OpenAI souhaitent aboutir à un contrat et qui reprenait un certain nombre d'éléments importants en termes de garanties. Le Comité des dons de Sciences Po a été sollicité avant la signature de ce *memorandum*.

De grands principes ont été garantis dans ce qui est aujourd'hui la version quasi définitive du contrat, notamment le respect de l'indépendance de la recherche. OpenAI n'intervient à aucune étape du travail de recherche. Il y a aussi la garantie de la propriété intellectuelle réservée à Sciences Po sur les travaux de recherche, la protection des données qui ne seront pas utilisées par OpenAI pour entraîner ses modèles, puisque les chercheurs travailleront sur des environnements isolés et la non-exclusivité de l'accord avec OpenAI. Par ailleurs, le financement des projets de recherche se fera en totalité à la signature du contrat.

Sciences Po a également demandé l'intégration dans le contrat d'un engagement commun sur les principes de la déclaration du Sommet de Paris sur l'IA qui évoque une IA d'intérêt général ouverte, inclusive, durable, éthique et responsable, ce qui permet de travailler en « *good faith* » comme OpenAI aime à le dire sur ce projet.

Véronique Morali pose une question sur les cinq ans. Qu'est-ce qui est payé en cinq ans ? Sont-ce les *upfront* ? Est-ce que c'est uniquement la partie « cash » sur les cinq ans ?

Laurence Parisot pose une question sur la protection des données et l'entraînement des modèles. Jusqu'à quel point va-t-on maîtriser ce qu'on veut maîtriser ? Simultanément, elle se réjouit qu'il y ait une réflexion sur la démocratie.

Régine Serra ajoute que, comme cela a été évoqué en comité d'audit, on ne peut que se réjouir, bien sûr, d'avoir été identifiés et que TIERED ait permis de rendre visible ce qui se fait à Sciences Po en la matière.

Luis Vassy a pu mesurer, lors de son périple américain, à quel point le fait d'être dans le consortium était aussi un des éléments de validation de la renommée de Sciences Po. Sciences

Po a été extrêmement vigilante, depuis que le sujet a été soumis. Ses équipes et lui ont vraiment veillé à ce qu'il n'y ait pas d'exclusivité dans le contrat avec OpenAI, de manière à pouvoir nouer d'autres partenariats si cela s'avérait nécessaire.

(Départ de Pascal Perrineau.)

Inès Fontenelle pose deux questions. En ce qui concerne les infrastructures, elle comprend qu'un million d'euros sont dédiés à une infrastructure de calcul qui appartiendra à Sciences Po. Est-ce qu'au bout de ces cinq ans, Sciences Po pourra la garder ?

Deuxième question : dans les documents avec OpenAI une des clauses concerne le partage des résultats des travaux de recherche avec l'entreprise qui doit se faire en amont de la publication. Elle aimerait savoir dans quelle mesure Sciences Po aura la liberté de critiquer et d'interroger les modèles de cette intelligence artificielle, voire de l'entreprise, étant donné qu'il s'agit quand même du financeur. N'y a-t-il pas là un éventuel problème ?

La question de **Léon Flach-Berne** concerne la capacité que le Conseil pourrait avoir à regarder le contenu de la convention de dons dont il ne connaît pas le détail. Serait-il envisageable de l'évoquer lors d'une prochaine séance du Conseil ?

(Départ de Véronique Morali.)

Jean-Philippe Cointet répond sur les aspects techniques et les questions d'infrastructures à propos des inquiétudes sur la sécurité des données.

Il y a effectivement le million de dollars de crédit d'API. Ils sont en train de migrer leurs serveurs en Europe comme le propose déjà Google par exemple. Les conditions d'utilisation nous protègent théoriquement, au sens où elles offrent la garantie que les données transmises ne vont pas alimenter leurs modèles. Si on a le moindre doute, il faut garder en tête que ce qui est envoyé, ce ne sont pas forcément les précieuses données de la bibliothèque de Sciences Po ou les corpus de médias ou de discours politiques que des chercheurs veulent mettre à disposition, mais plutôt des prompts qui nous permettent d'interroger et d'enquêter sur les modèles existants. Avec la troisième modalité de financement qui porte sur les infrastructures de calcul en propre, Sciences Po aura une liberté totale et une garantie maximale, puisque nous pouvons choisir où héberger ces machines. Sciences Po sera maître pour mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires, mais pas pour héberger toutes les machines. Une université de sciences sociales n'a pas les moyens d'héberger de tels serveurs. Il existe pour autant des solutions avec des partenaires qui sont envisageables. L'une d'elles serait de contribuer au Grand équipement national de calcul intensif (GENCI) et au supercalculateur Jean Zay. Il est possible par exemple de leur acheter une vingtaine de cartes H200. On est alors prioritaires sur l'accès à ces ressources, et l'on contribue à l'effort national pour mutualiser ces capacités. C'est une solution entièrement satisfaisante pour la sécurité des données.

Concernant le partage en amont des travaux, Sciences Po est toujours vigilante ; la Direction des affaires juridiques, des achats et des marchés (DAJAM) et les juristes d'OpenAI y travaillent. Ce qui relèvera des recherches de Sciences Po sera publié.

Alban Hautier précise que ce n'est pas le contrat lui-même qui est présenté, mais l'autorisation de finaliser la négociation en respectant les principes exposés à la fois dans la note et dans le MoU. Celui-ci a été signé il y a trois mois, ce qui est assez court pour avoir une finalisation complète de la négociation. Elle est très avancée, tous les principes y sont. Il n'y a aucune difficulté à revenir pour un point d'information. En revanche, si on retenait complètement le contrat, cela repousserait au Conseil d'octobre ; ce qui est assez lointain. Il précise que pour McCourt, qui était un enjeu autrement plus important financièrement, de l'ordre de 25 millions d'euros, la même démarche avait été retenue puisqu'en juin 2021 le Conseil avait habilité la direction de l'époque à finaliser le contrat, sans que toutes les clauses de ce contrat ne soient intégralement abouties.

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote cette résolution.

 *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

9. Adoption du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

Laurence Bertrand donne la parole au directeur de l'immobilier, Guillaume Saraf.

Guillaume Saraf présente le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Ce schéma est un document que tous les opérateurs de l'État doivent produire. C'est une obligation qui existe depuis de nombreuses années mais Sciences Po n'en avait pas rédigé jusqu'alors. Ce n'est pas exactement un document de stratégie dans la mesure où il s'agit d'une projection à seulement quatre ans de la trajectoire de l'établissement.

C'est surtout l'occasion pour Sciences Po de faire un état des lieux du parc immobilier et d'en constater les enjeux qui s'imposent. Il s'agit aussi d'écrire la trajectoire des quatre ou cinq prochaines années. Dans cet exercice imposé, il y a une partie diagnostic et une partie stratégie qui porte à la fois sur l'état du parc immobilier, les moyens financiers, mais aussi les moyens humains et les compétences. La direction de l'immobilier (DI) s'est fait accompagner à partir de septembre 2023 par un prestataire, le cabinet Kardham. Il a fallu une petite année de travail pour aboutir à un document qui a été soumis une première fois au Comité d'audit en octobre 2024. Sur cette base, la DI a adressé le présent projet aux tutelles de Sciences Po. C'est la procédure. Sciences Po a reçu le 14 mars un avis favorable du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Sciences Po attend encore l'avis de la préfecture de la Région Île-de-France et celui de la Direction de l'immobilier de l'État. Il est néanmoins apparu opportun, comme ces deux entités ont indiqué verbalement ne pas avoir de remarques fondamentales sur le document, d'anticiper la réception de ces deux avis et de le soumettre au vote du Conseil d'administration dès ce soir.

Guillaume Saraf présente en synthèse quelques éléments d'analyse des points saillants de ce SPSI. Pour rappel, l'état des lieux du parc est de 80 000 mètres carrés de surface de plancher (SDP) répartis sur sept campus : Paris (50 000 mètres carrés), Reims, Dijon, Nancy, Le Havre, Poitiers, Menton (soit environ 30 000 mètres carrés en région, avec une prédominance à Reims). Le nombre de bâtiments est de l'ordre de 25, dont une quinzaine à Paris. Les étapes

historiques de la constitution de ce parc immobilier sont un sujet important, notamment dans les relations de Sciences Po avec l'État.

Sciences Po a un profil assez atypique en matière de parc immobilier dans la mesure où elle en est propriétaire en très grande partie, ce qui est rarement le cas des opérateurs de l'État qui sont souvent occupants d'un parc propriétaire de l'État. Sciences Po a historiquement, depuis sa fondation, régulièrement acquis des immeubles et se retrouve aujourd'hui à la tête d'un patrimoine en pleine propriété de six bâtiments, à Paris, dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés. Actuellement, neuf des bâtiments parisiens accueillent du public, les six autres sont des bâtiments pour accueillir des services administratifs, toujours dans le quartier.

L'ouverture progressive des campus en région a constitué une présence de Sciences Po dans six villes, avec l'appui des collectivités territoriales. Le parc immobilier est aujourd'hui constitué à 46 % de pleine propriété, de 25 % d'occupation du parc des collectivités territoriales dans les régions. Il y a une ou deux conventions d'utilisation avec l'État, essentiellement au Havre et à Nancy et la moitié des surfaces au 28 rue Saint-Guillaume, partagé avec l'université Paris Panthéon Assas. Quelques immeubles sont en location et représentent 7 % des surfaces. Plus notablement, il y a un bail emphytéotique, de vingt ans, qui concerne le 28 rue des Saints-Pères avec la société GECINA ; bail qui arrive à échéance en mars 2029. Il constitue un des enjeux stratégiques pour l'avenir.

Le SPSI a été aussi l'occasion de dresser un bilan de l'opération Campus 2022 qui s'est récemment achevée, avec une démarche de rationalisation des surfaces qui a permis une diminution des loyers, au profit d'une charge d'emprunt. Ce projet de Saint-Thomas n'est pas l'aboutissement de la problématique immobilière à Sciences Po, ce n'en est qu'une étape. D'autres défis se présentent, notamment la restructuration du parc en pleine propriété et l'accompagnement, de manière générale, des projets de Sciences Po.

Concernant l'état général de ce parc immobilier, une moitié des surfaces est jugée comme étant dans un état satisfaisant, l'autre moitié dans un état « peu satisfaisant ». Il faut plutôt retenir que l'état du parc est dans un niveau moyen et que, si l'on doit considérer le parc en pleine propriété, qui est celui en réalité le plus préoccupant, il y a un effort sérieux à faire de mise à niveau et d'anticipation de la dégradation comme de l'obsolescence de ces bâtiments. Sur le plan de la sécurité, Sciences Po figure plutôt parmi les bons élèves, puisque, sur 17 établissements recevant du public, tous ont reçu un avis favorable de la Commission de sécurité. Néanmoins, il ne s'agit que d'un avis, les Commissions de sécurité ne sont pas exhaustives, cela ne dispense donc pas d'améliorer les conditions des bâtiments sur ce chapitre.

Dans le volet diagnostic qui est attendu par l'État, il y a un chapitre « occupation des espaces » qui fait apparaître, en lien avec la hausse régulière des effectifs de Sciences Po depuis douze ans, un taux d'occupation des salles d'enseignement qui est élevé. Le taux d'occupation est de 120 %. La méthode de calcul est imposée par le MESR, qui s'appuie sur une maquette théorique générale des universités. C'est néanmoins un indicateur que les salles de Sciences Po sont très occupées. Elles le sont naturellement dans les pics d'activité, à savoir les deux fois douze semaines d'enseignement. Mais il faut retenir que, globalement, Sciences Po est plutôt à l'étroit en termes d'espaces d'enseignement et qu'une réflexion doit être menée à ce sujet. Il y a une tension sur ces salles qui fait que Sciences Po est un peu fragile quand il faut entamer des travaux et libérer ces lieux pour un certain temps ; ce qui est le cas par exemple pour l'opération sur le 56 rue des Saints-Pères avec les travaux qui vont bientôt démarrer.

L'exercice de l'occupation des locaux tertiaires fait apparaître un ratio plutôt optimisé de surface utile brute par poste de travail. Ratio qu'il faut toujours considérer avec précaution

puisque, d'une part, les données sont moyennement fiables, et que, d'autre part, le suivi d'occupation est un exercice à parfaire. Néanmoins, en moyenne, Sciences Po est plutôt performante par rapport aux recommandations de l'État. La cible pivot donnée par l'État est de 16 mètres carrés par occupant.

Laurence Parisot déclare que c'est luxueux.

Guillaume Saraf répond que c'est un ratio à l'échelle nationale. Cette cible pivot est liée au fait que, globalement, le taux d'occupation des bâtiments de l'État est aujourd'hui plus élevé. Une fois que tout le monde aura atteint ce taux de 16 mètres carrés, les cibles seront plus ambitieuses.

Sur le plan financier, le coût global de l'immobilier, y compris le volet logistique, est de l'ordre de 25 millions d'euros par an. Le coût des loyers est en baisse par rapport à l'avant Saint-Thomas, mais il est encore de l'ordre de 7,5 - 8 millions d'euros de loyer par an. Cela peut être une piste pour l'avenir s'il fallait remobiliser des fonds pour un projet, par exemple, de regroupement. La charge liée aux intérêts de la dette s'élève à 5 millions d'euros par an, pas seulement pour l'emprunt de Saint-Thomas, mais aussi les emprunts sur le 9 rue de la Chaise et sur le 13 rue de l'Université qui courent encore pour un certain nombre d'années.

Sciences Po connaît aussi, comme tout le monde, une forte augmentation du poste « fluides et énergies » pour lequel la DI va travailler avec un *Energy Manager* qui a été désigné cette année et qui va les accompagner dans cette démarche. Les frais de sûreté ont augmenté aussi de manière assez importante, avec l'ouverture de Saint-Thomas. C'est à la fois lié à l'ouverture d'un PC sécurité 24 h/24, mais aussi à l'activité événementielle qui s'est accrue avec ce nouveau campus.

Le bilan financier fait aussi apparaître que l'investissement GER (gros entretien et renouvellement) – ce sont les dépenses qu'il faut régulièrement faire sur le parc pour le maintenir dans un bon état général – est plutôt faible jusqu'à maintenant. Une trajectoire s'impose : remonter l'effort régulier de Sciences Po sur le bon entretien de son parc.

En termes d'organisation, la « fonction immobilière » entendue au sens large, c'est-à-dire y compris les fonctions logistiques, est représentée par une trentaine d'ETP, répartis sur trois directions (DSMG pour l'essentiel, DI et DFR pour les campus en région).

Pour la projection 2025-2029, le SPSI propose cinq axes stratégiques.

Le premier est un travail de fond sur la sécurisation des infrastructures, la restructuration du 56 rue des Saints-Pères, qui va démarrer en septembre 2026, pour une durée de deux ans, une remise à niveau des salles informatiques centrales (qui sont très obsolètes et mettent en péril la continuité de l'activité à Sciences Po) et un travail de fond pour poursuivre la mise en accessibilité. Le SPSI intègre également la problématique du changement climatique en préparant les installations techniques et les bâtiments à ces enjeux avec une vision à court, moyen et long termes.

Il y a un travail à faire sur la garantie de l'accueil des enseignements. Cela reposera sur plusieurs opérations menées dans les campus en région. Concernant l'accompagnement de la croissance de la faculté permanente, plusieurs sujets sont à venir, notamment la fusion de l'OFCE avec le CEPPII.

Avec les travaux du 56 rue des Saints-Pères, les opérations de relogement vont conduire à prendre de nouvelles surfaces en location, avec l'enjeu, pour Sciences Po, que le niveau

moyen des loyers est plutôt bas par rapport au niveau actuel du marché à Saint-Germain-des-Prés. Il y a un différentiel entre le tarif dont Sciences Po bénéficie aujourd'hui et celui dont il faudra s'acquitter à l'échéance des baux. Le risque de voir augmenter les dépenses à travers de nouvelles locations aux nouveaux prix du marché est donc élevé. C'est un risque latent qui vaut pour l'ensemble des locations, mais il est particulièrement critique pour le 28 rue des Saints-Pères, qui est l'un des plus gros bâtiments à Paris.

Plusieurs projets de travaux sont prévus pour les services aux étudiants, avec, notamment, la création du Centre de santé. Les travaux ont démarré cette semaine. Et il y a un travail sur l'amélioration de l'offre de restauration et un sujet spécifique lié à la croissance de l'Exed, qui est aussi un des occupants du 28 rue des Saints-Pères. Ce dernier est d'autant plus prioritaire qu'il y a une trajectoire affichée de croissance pour cette activité.

Sur le volet organisation enfin, la DI travaille sur ses outils et sur l'évolution de son équipe qui doit se professionnaliser davantage.

Alexandre Mariani tient d'abord à dire qu'il a pris énormément de plaisir à lire ce document, y compris la partie historique, de la duchesse de Galliera jusqu'à aujourd'hui. Il a eu un peu l'impression de revivre l'histoire de Sciences Po. Pour rebondir sur le commentaire de Laurence Parisot, certes quand on regarde une moyenne on peut avoir l'impression que les personnels, les étudiants et les enseignants de Sciences Po sont très bien installés. Il existe cependant une disparité entre les différents sites.

Sa remarque porte sur la direction de l'immobilier en tant que telle. Tout ce travail est fait finalement par une toute petite équipe qui s'occupe de tout, de l'architecture à la manutention, à la prospection, aux travaux, etc. En lisant ce document, il s'est dit qu'il est excellent, que les objectifs le sont aussi, mais est-ce que l'équipe va pouvoir les mener à bien ?

Léon Flachet-Berne a partagé le plaisir de lecture d'Alexandre Mariani en découvrant tous les rouages de l'histoire immobilière de Sciences Po.

Il pose deux questions.

La première est stratégique et concerne les différentes options qui sont évoquées pour l'après-bail du 28 rue des Saints-Pères. Il voudrait savoir si le directeur de Sciences Po ou la direction de l'immobilier ont des préférences entre l'une ou l'autre de ces hypothèses.

La deuxième concerne le campus du Havre, au 77 rue Bellot, et concerne les malfaçons de ce bâtiment. À sa connaissance, l'une d'elles est un problème d'étanchéité de la façade. Pour un bâtiment en bord de mer cela pose quand même des problèmes sérieux, qui dégradent fortement la qualité du cadre d'étude des étudiantes et des étudiants du campus havrais. Dans ce SPSI, il est écrit qu'une partie de ces défauts de conception ne pourra être résolue. Sa question est donc la suivante : quelle perspective pour ce campus à court terme puisque le document ne parle pas de relocalisation ni d'effort spécifique à court terme pour ces étudiants qui pâtissent de la situation ?

Régine Serra remercie la DI pour ce document et tout le travail qu'elle accomplit. Elle veut attirer l'attention sur les espaces dédiés à la recherche. L'accent est souvent mis sur l'accueil et les services aux étudiants, et c'est bien normal, mais elle se doit de sensibiliser les membres de ce conseil à la place de la recherche à Sciences Po et aux espaces qui lui sont dédiés, qui sont relativement peu nombreux.

Il y a une sursaturation au niveau des salles de séminaires sur le nouveau campus de Saint-Thomas où on avait promis bien plus d'espaces. Avril-mai-juin est une période de forte activité scientifique, de séminaires, de journées d'études, de colloques, et l'on se retrouve à batailler pour trouver des salles adaptées, avec une capacité d'accueil satisfaisante. C'est un vrai point d'attention si Sciences Po veut rester une grande université de recherche et continuer à accueillir des chercheurs et avoir des débats scientifiques de très haut niveau. Pour ce faire, il faut pouvoir assurer un accueil de qualité.

Luis Vassy répond aux points très généraux de stratégie. Il n'y a pas encore de décision prise à propos du 28 rue des Saints-Pères. C'est un bâtiment qui a des avantages et des inconvénients et qui nécessite énormément de travaux. La seule stratégie, en terme macro, qui ait du sens, est de finir le regroupement sur les sites parisiens. Il n'y a pas de nombreuses options à moins de 15 minutes à pied du 27 rue Saint-Guillaume. Toutes les pistes sont explorées. C'est en fonction de ça que la décision concernant le 28 rue des Saints-Pères sera prise.

Il ajoute que des solutions de relogement sont déjà à l'étude en raison de la perte de 17 salles d'enseignement au 56, Saints-Pères, c'est-à-dire 25 % des salles de cours. Il faudra donc en ajouter à Saint-Thomas. Luis Vassy rappelle que les étudiants ont été largement exclus de Saint-Thomas où il n'y a que dix salles d'enseignement. Il regrette qu'ils ne bénéficient pas davantage de ce site merveilleux. Parallèlement, ses équipes et lui sont en quête de sites dans le quartier. Mais la crise que Sciences Po a traversée en 2024 fait que certains bailleurs sont très réticents à lui louer des sites dans le quartier. C'est aussi pour lui l'occasion d'un appel à la responsabilité de chacun.

Alban Hautier répond à Alexandre Mariani à propos des ressources humaines de la DI et l'assure que la direction de Sciences Po a bien cette préoccupation en tête. Il y a eu un effort RH important fait pour la DI à l'occasion du chantier de Saint-Thomas, qui était un énorme projet. Il souligne d'ailleurs que la Cour de comptes a reconnu que ce grand projet a été conduit dans le délai et dans le budget, ce qui est assez rare au sein de l'enseignement supérieur. Cela pourrait d'ailleurs être un motif de satisfaction pour le ministère, pas seulement pour Sciences Po. Depuis lors, il est vrai, cet effort RH est un peu retombé. Les défis qui se présentent, comme la réhabilitation du 56 rue des Saints-Pères, la fin du bail du 28 rue des Saints-Pères, sont très conséquents. Un travail de renforcement RH a donc été initié. C'est une question de nombre de personnes, mais aussi une affaire de compétences, parce que ce n'est pas tout à fait la même chose que de gérer l'existant et de mener des projets d'ampleur. Il y a, par exemple, un besoin d'expertise en termes de maîtrise d'ouvrage. Concernant les financements dans ce domaine, ils peuvent être sur fonds propres de la FNSP. Sciences Po bénéficie aussi du soutien de l'État sur le contrat d'objectifs de moyens et de performance. Des renforts RH sont prévus sur le *data management* avec un recrutement en CDD. Bref, Sciences Po mobilise toutes les ressources pour assurer cette montée en compétences et ces renforts à la direction de l'immobilier.

Concernant l'avenir du 28 rue des Saints-Pères, il y a effectivement plusieurs options. Il n'est pas possible, à ce stade, de les probabiliser et de donner une préférence. Ce ne serait pas très prudent alors que Sciences Po discute avec chacun des partenaires. Cela a été dit, il y a un investisseur privé parmi les partenaires, GECINA. Il rappelle qu'en 2009, ce bâtiment a été vendu par l'État à cet investisseur privé qui le loue à Sciences Po avec un bail de vingt ans. La FNSP n'avait à l'époque pas les reins assez solides pour l'acheter, mais cela doit éclairer aussi sur ce qu'il est susceptible de faire à l'avenir sur d'autres bâtiments qui appartiennent à l'État.

À ce stade, toutes les options sont ouvertes. Mars 2029 est très proche mais il est encore un peu tôt pour que Sciences Po puisse s'engager plus fermement sur l'une des options.

Inês Fontenelle note que le document mentionne le dispositif de classes ouvertes qui avait été mis en place, avec les soutiens de la Présidente de la FNSP et de l'ancien directeur de Sciences Po, et avait permis aux étudiants d'accéder aux salles libres pour y étudier en l'absence d'espaces disponibles à la bibliothèque, qui est sous-dimensionnée. Elle aimerait savoir, c'est une revendication portée depuis très longtemps, s'il serait possible d'accéder en ligne à une liste des salles disponibles. La difficulté aujourd'hui, c'est qu'il y a des salles qui sont libres, mais il faut circuler entre les bâtiments, découvrir à quelle heure un cours commence, etc., ce qui n'est pas toujours simple. Serait-il possible, sur BANNER, de rendre ces informations accessibles aux étudiants ? Elle sait qu'il existe une application de Sciences Po pas très utilisée, elle pourrait servir à ça.

Alban Hautier répond que la gestion du planning n'est pas automatisée. Il y a une équipe planning, rattachée à la direction de l'immobilier, qui pratique un artisanat de luxe, mais c'est de l'artisanat. Elle gère en permanence des modifications de salles. 4 500 vacataires, c'est 4 500 demandes individuelles. Donner accès aux salles libres demanderait, techniquement, un investissement informatique lourd. Lequel pourrait, au demeurant, créer aussi beaucoup de frustrations si les données ne sont pas parfaitement à jour.

Les marges de progression concernent les salles de lecture en bibliothèque qui sont aussi, il le sait, un motif de frustration des étudiants avec des pratiques peu civiles de personnes qui mobilisent les espaces en posant leurs affaires. Il est certainement possible de progresser dans ce domaine pour donner un peu plus d'information en temps réel sur quelles places sont libres afin d'éviter que les étudiants passent de Saint-Thomas au 27 rue Saint-Guillaume ou au 30 rue Saint-Guillaume pour voir ce qui est disponible.

(Départ de Carlo Barone.)

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote l'adoption du SPSI.

Régine Serra précise que dès lors qu'il manque deux avis, elle préfère s'abstenir.

➡ *Le SPSI est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.*

10. Exonération de la totalité des doctorants de droits de scolarité à partir de la prochaine rentrée universitaire

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole à Luis Vassy.

Luis Vassy rappelle que les doctorantes et les doctorants constituent une population un peu hybride (ils ont à la fois étudiants et jeunes chercheurs), avec un paradoxe qui fait qu'aujourd'hui les deux tiers d'entre eux sont aujourd'hui exonérés du paiement de droits de scolarité.

(Départ/déconnexion de François Delattre.)

Il y avait d'abord une volonté de sa part de tenir compte de leur situation particulière, de leur relation singulière à l'institution. En outre, ses équipes et lui essaient de faire la chasse aux process administratifs qui sont coûteux par rapport à ce qu'ils rapportent. Il a donc pesé en faveur de cette exonération. Le même type de raisonnement a présidé d'ailleurs au raisonnement sur les indemnités liées au télétravail, afin de forfaitiser le système. L'idée sous-jacente est vraiment de faire la chasse aux gaspillages administratifs, dès lors que le coût budgétaire pour l'institution est assez faible. C'est à la fois une mesure de justice et de reconnaissance de la place des doctorants au sein de l'institution mais aussi une mesure d'allègement des tâches administratives pour les collègues concernés.

Sébastien Pimont demande si les inscriptions à l'habilitation à diriger des recherches seront elles aussi exonérées des droits ?

Alban Hautier indique que la présente disposition s'inscrit dans la prolongation de la délibération qui a eu lieu en décembre 2022 au sein de ce Conseil. Elle ne concernait que les doctorants et pas l'habilitation à diriger des recherches.

Sébastien Pimont précise que cela concernerait certains enseignants qui travaillent à Sciences Po depuis des années.

Luis Vassy répond que leur situation financière moyenne n'est pas exactement celle des doctorants.

Alban Hautier souligne que cela demande un effort financier substantiel pour l'institution aujourd'hui. Cela sera certes une simplification administrative pour les services qui gèrent ces exonérations (accordées à hauteur de 70 %), mais c'est d'abord avant tout un effort financier de la FNSP envers l'ensemble des doctorants, avec un manque à gagner de l'ordre de 32 000 euros ; en plus de celui qui avait déjà été accordé en décembre 2022. Très théoriquement, Sciences Po renonce en trois ans, à 110 000 ou 120 000 euros de droits de scolarité. Effort auquel on pourrait ajouter la stabilisation du barème de droits de scolarité. Ce sont là des efforts non négligeables.

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote cette proposition d'exonération.

➡ Cette exonération est adoptée à l'unanimité.

11. Informations et questions diverses

Laurence Bertrand Dorléac constate qu'il n'y a pas de questions diverses et clos la séance.

Elle précise que la prochaine séance du Conseil d'administration de la FNSP se tiendra le 15 octobre 2025 à 15 heures.

La séance est levée à 18 heures.